Cofidis GROUP

Rapport d'activité 2023

Sommaire

04 Édito

06 Notre alignement stratégique

08 Notre gouvernance

10 Notre carte d'identité

12 Nos performances

Partie 1 : Ensemble

14 Un collectif fort pour booster nos performances

Partie 2 : Performant

28 Innover pour renforcer notre excellence relationnelle et développer notre business

Partie 3 : Solidaire

40 S'engager au quotidien pour nos territoires et notre planète

48 Comptes consolidés 2023

58 Annexes aux comptes consolidés 2023

106 Nos implantations

Édito

Gilles Sauret
Président du Directoire
Cofidis Group

2023 affronter la complexité, innover et se préparer pour demain

L'année 2023 restera gravée comme une nouvelle preuve de notre résilience face à une conjoncture mondiale sans précédent. Dans ce contexte de forte inflation et de défis macroéconomiques aigus, Cofidis Group a montré une adaptabilité exceptionnelle. Confrontés à des changements abrupts, nous avons agi avec détermination, ce qui a permis de confirmer la solidité de nos anticipations et la pertinence de notre stratégie.

Au-delà des turbulences, notre capacité à rester fidèles à nos engagements et à nos valeurs envers nos partenaires et clients, tout en adaptant notre offre à leurs besoins, a renforcé notre place sur le marché. La performance de Cofidis Group en 2023, dans un contexte aussi instable et dégradé, atteste de la robustesse de notre stratégie pour atteindre une croissance équilibrée et responsable.

En 2023, Cofidis Group a également joué un rôle actif dans la construction du plan stratégique 2024-2027 Ensemble, Performant, Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Notre implication dans ce plan reflète une ambition partagée de conquête et d'innovation, sous l'égide de la responsabilité sociale et de la solidarité qui définissent notre chemin vers le succès. Notre groupe, animé par le projet « Expérience First », s'inscrit pleinement dans cette dynamique, prêt à contribuer activement à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Je tiens à exprimer ma gratitude et ma fierté envers toutes nos équipes à travers l'Europe pour leur engagement, leur passion à porter haut les couleurs de nos marques et leur implication dans l'innovation qui sont les véritables piliers de notre réussite. Les distinctions Great Place To Work, obtenues pour la première fois de notre histoire dans toutes nos entités, témoignent de l'excellence de notre expérience collaborateur autour de valeurs partagées.

Alors que nous entamons une nouvelle phase stratégique qui débutera par la validation de notre statut de société à mission, je suis confiant et optimiste dans notre capacité à relever les défis futurs. Cette année 2023 a posé les jalons d'un avenir prometteur. Nos résultats, obtenus grâce à la résilience et la créativité de tous, vont nous permettre de continuer à innover, à croître et à avoir un impact positif auprès de nos clients, partenaires, collaborateurs et de la société.

Forts d'une stratégie éprouvée et d'une conviction renouvelée dans notre mission, nous pouvons avancer sereinement ENSEMBLE, envisager un avenir PERFORMANT pour chacune de nos entités, être un groupe SOLIDAIRE qui s'engage en toute convivialité pour ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires. Je suis plus que jamais convaincu de la capacité de Cofidis Group à continuer à faire la différence.

Notre alignement stratégique avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un paysage économique fluctuant autant marqué par des défis à relever (volatilité des marchés, transformations technologiques…) que par des opportunités à saisir, Cofidis Group se positionne en acteur déterminé d'un avenir durable. Fin 2023, nous nous sommes ainsi pleinement engagés aux côtés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans l'élaboration du plan stratégique 2024-2027 : ENSEMBLE, PERFORMANT, SOLIDAIRE.

Cette co-construction souligne l'importance de nos synergies croissantes pour réaliser nos ambitions communes. Contributeur et force motrice de ce plan, Cofidis Group embrasse une vision stratégique axée sur l'innovation et la responsabilité sociétale, prêt à transformer nos défis actuels en succès futurs.

Plan stratégique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2024-2027

La performance au service de la société

3 objectifs prioritaires

Conquête de nouveaux sociétaires, clients et marchés en France et en Europe

Conduite d'une révolution écologique et sociétale pour soutenir la transition écologique des clients

Accélération dans les technologies d'avenir (intelligence artificielle générative, technologie quantique) pour accroître la performance globale

En 2023, les réalisations de Cofidis Group alignées aux principes Ensemble, Performant, Solidaire ont permis de poser les bases d'un avenir 2024-2027 ambitieux aux côtés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Nos atouts pour réussir le plan 2024-2027

Cofidis Group puise sa force dans un ADN distinctif, et se positionne comme un acteur international incontournable pour contribuer au plan 2024-2027 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Nos forces sont multiples et variées :

- **Un modèle de distribution unique :** « à distance sans distance », piloté par la data, pour une expérience client riche en émotions.
- **Une maîtrise de l'omnicanal :** « 100% digital, 100% humain », pour une simplicité et une expertise relationnelle inégalées.
- **Une efficacité face au recouvrement :** alliant gestion industrielle et relationnelle.
- **Une puissance organisationnelle européenne :** orientée ROI pour soutenir nos partenaires internationaux, transférer le savoir-faire avec une culture RH forte favorisant la mobilité.
- **Une vision transverse « Expérience First » :** où notre multiculturalisme est enrichi par l'innovation, la coopération, et les transformations organisationnelles.
- **Un soutien du Crédit Mutuel Alliance Fédérale :** un groupe solide pour un accompagnement pérenne.

ENSEMBLE
PERFORMANT
SOLIDAIRE

Nos objectifs stratégiques

Définis en 2023, nos objectifs pour 2024-2027 sont engagés, ambitieux et réalisables grâce à la mobilisation de toutes nos filiales :

1. **Adopter la posture de Société à Mission :** inspirés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, nous deviendrons Société à Mission en 2024, avec des engagements clairs et des indicateurs définis pour toutes nos entités.
2. **Élargir notre portée internationale et notre base de clients :** nous visons à étendre notre présence internationale et à attirer de nouveaux clients, capitalisant sur notre modèle unique.
3. **Accélérer la digitalisation :** face à la concurrence croissante et aux attentes de nos partenaires, des investissements ciblés renforceront notre leadership et attireront les talents nécessaires.
4. **Explorer la mobilité durable :** en tant que moteur sur le sujet, nous contribuerons activement à cet axe stratégique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, soulignant notre engagement environnemental.
5. **Soutenir la transition écologique :** nous accompagnerons nos clients dans leurs démarches écologiques tout en continuant à réduire notre propre empreinte carbone.
6. **Intensifier les synergies avec Crédit Mutuel et CIC :** cette collaboration renforcée sera cruciale pour l'expansion de nos offres et la réalisation de nos ambitions.
7. **Prioriser les Ressources Humaines :** nous nous concentrerons sur la parité hommes-femmes, l'égalité salariale, l'organisation du travail, et le renforcement de nos marques employeurs pour soutenir notre croissance et nos valeurs.

Le Comité Exécutif de Cofidis Group

Gilles Sauret*
Président de Cofidis Group et Administrateur unique de SynerGIE

Directions opérationnelles et référents internationaux

Luc-Bertrand Salus
Directeur Général
Cofidis Espagne

Olivier Kling
Directeur Général
Cofidis Belgique

Nicolas Wallaert*
Directeur Général
Cofidis France

Alain Colin
Directeur Général
Monabanq

Directions transverses

Vincent Laurin*
Directeur finance,
risque et juridique

Céline Motte
Directrice du développement
et de l'expérience client

Katia Caniot
Directrice des ressources
humaines et de la communication

Conseil de Surveillance

Daniel Baal
Président de Crédit
Mutuel Alliance Fédérale
et Président du Conseil
de surveillance de
Cofidis Group

Alexandre Saada
Vice Président du
Conseil de surveillance

Marie Laure-Barthelemy
Florence Desmis
Isabelle Chevelard
membres du Conseil
de surveillance**

La mission du conseil de surveillance est de veiller au bon fonctionnement du groupe
et d'en rendre compte aux actionnaires.

*Membres du Directoire
**au 3 juin 2024

Panorama de la gouvernance de Cofidis Group

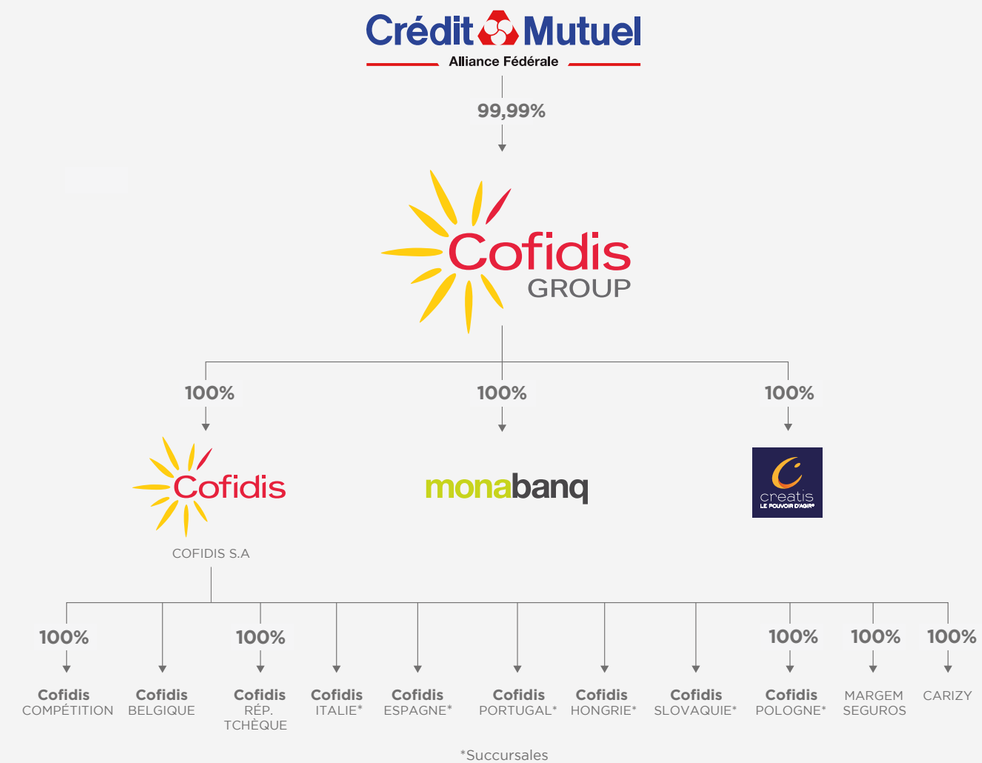

synergie est un Groupement Européen d'Intérêt Économique dont les membres sont Cofidis S.A., Monabanq, Creatis, Cofidis Belgique, CCS et Floa Bank.

Cofidis Group

Notre carte d'identité

3 enseignes

Cofidis monabanq creatis LE POUVOIR D'AGIR®

1 GEIE

synergie

12 filiales

5 747
collaborateurs

12 241 438
clients

5 activités

- Le crédit à distance
- le rachat de crédits
- l'assurance
- la banque en ligne
- les solutions de paiement en plusieurs fois

9 pays

Belgique
Espagne
France
Hongrie
Italie
Pologne
Portugal
République tchèque
Slovaquie

Nos performances financières

19 691 M€

Encours brut
+8.4% vs 2022

1 381 M€

Produit net bancaire
-1.3% vs 2022

103 M€

Résultat net
-20.3% vs 2022

Nos performances extra-financières

79%
des collaborateurs déclarent qu'il fait bon travailler chez Cofidis Group
(Enquête Great Place To Work 2024)

Social

93%
de CDI dans le groupe

66%
de femmes dans les effectifs du groupe

24
nationalités dans nos effectifs

Sociétal

90
associations soutenues en Europe

Environnemental

En 2023, **Cofidis France** a été le **pilote** d'une **méthodologie de calcul de l'empreinte carbone** et d'un **plan d'actions de transition.** Les travaux seront déployés en 2024 à l'ensemble des filiales.

Ensemble

Partie 1

Un collectif fort pour booster nos performances

Diversité

Enrichir notre collectif par l'inclusion et l'équité

Depuis sa création, notre groupe s'engage à créer une expérience inclusive pour tous ses collaborateurs. À travers notre projet #LIKE (Like Inclusion Keep Engaged), nous promouvons une diversité riche en opportunités pour tous nos collaborateurs, essentielle pour une entreprise qui vise une performance économique durable. Le collectif que nous construisons au quotidien en favorisant l'égalité femmes-hommes, en nous engageant pour les jeunes et les seniors, et en assurant l'insertion des personnes en situation de handicap, forge notre identité. Cette force identitaire qui mise sur l'esprit d'ouverture et d'engagement mutuel est unique et nous devons la préserver.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes au quotidien

Notre engagement pour l'égalité femmes-hommes se manifeste concrètement à travers **nos entités françaises,** avec des index de diversité excellents, entre **93 et 99/100.** Cette réalité s'appuie entre autres sur le soutien aux femmes en reconversion avec Force Femmes, la promotion de carrières équilibrées, la lutte contre les violences via Solfa Solidarité Femmes Accueil, et le mentorat de collégiennes dans les quartiers prioritaires de la ville avec FaceMel. Ces actions, comme tant d'autres à travers l'Europe, témoignent de notre détermination à valoriser la diversité et l'égalité au sein de notre groupe.

66%
de femmes dans
les effectifs du groupe

Valoriser l'expérience pour nos seniors

Chez **Cofidis Group,** nos collaborateurs seniors bénéficient d'initiatives dédiées à leur épanouissement professionnel. En 2023, les entités du **Campus France** ont relevé le défi du hackathon Big Bloom, explorant des solutions pour le maintien en emploi des seniors, et ont lancé des ateliers pour mieux comprendre et répondre à leurs attentes. Par ces actions nous cherchons continuellement à adapter nos méthodes de travail et à reconnaître la valeur des seniors au sein de notre groupe.

311
collaborateurs seniors
(plus de 55 ans) en France, soit 11,4%
de l'effectif du Campus France

Impulser l'avenir par un soutien actif aux jeunes talents

Cofidis Group forge l'avenir en intégrant activement les jeunes, en témoignent le nombre de contrats d'alternance, d'apprentissage, de stage et de jobs vacances des **entités en France** ou des initiatives comme le Summer Next Generation chez **Cofidis Portugal.** Cette dynamique est renforcée par la **certification #HappyTrainees** de nos filiales françaises, reçue pour la 3ème année consécutive, mettant en exergue l'excellence de l'expérience que nous offrons à nos stagiaires et alternants.

424
jeunes recrutés
(moins de 26 ans)

104
alternants

En 2023, nous avons également élargi nos horizons avec des partenariats pédagogiques novateurs pour encourager les jeunes à innover et à exceller dans un environnement professionnel stimulant : le Dataviz challenge de **l'IÉSEG** et **Cofidis Espagne,** la participation de **Cofidis République tchèque** à l'International Project Workshop (cas d'école sur l'Expérience client), le partenariat entre **Cofidis Portugal** et le Junior Achievement Portugal (animation d'ateliers sur l'éducation financière en écoles). **Cofidis Hongrie** a quant à elle intensifié son engagement auprès des universités de Nyíregyháza (par des offres de stages, des bourses pour les étudiants en difficulté) et Corvinus de Budapest (via des journées portes ouvertes, du mentorat…).

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

La charte « J'agis », portée par **l'Agefiph,** a été fièrement signée par les entités françaises, marquant un pas de plus vers l'intégration des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique. 2023 a également été marquée par des actions de sensibilisation à l'occasion de la Semaine SEEPH et par le projet d'intelligence collective **#GrHandir** qui souligne notre volonté de créer des opportunités d'emploi. Chez **Cofidis Belgique,** les bureaux ont été repensés dans leur ergonomie pour offrir un environnement de travail adapté à tous. De son côté, **Cofidis Portugal** a dédié un espace cafétéria dans ses bureaux à son partenaire de **Café Joyeux,** qui emploie des personnes en situation de handicap venant de l'association. Ensemble, nous œuvrons pour un monde plus inclusif, qui valorise chaque talent au sein de notre groupe.

141
personnes en situation de
handicap en France soit 5,16%
des effectifs du Campus
(Moyenne nationale 3,5%)

Nos filiales françaises avancent « Ensemble » pour l'inclusion LGBT+

2023 a été marquée par une étape importante : 6 collaborateurs de **Cofidis France, Monabanq** et **SynerGIE** ont participé au premier hackathon LGBT+ faisant émerger des idées pour améliorer l'accueil de tous les collaborateurs, quelles que soient leurs orientations et identités. Cette initiative faisait écho à la signature de la Charte LGBT+ avec l'Autre Cercle.

L'intervention du groupe sur notre engagement lors du séminaire de Cité des Entreprises, comme la nomination de Jean-Dimitri Dewavrin en tant qu' Ambassadeur « Rôle Modèle leader LGBT+ » parmi nos collaborateurs, affirment notre fierté d'être un employeur véritablement inclusif.

Environnement de travail

Forger un cadre de travail stimulant et engageant

Chez Cofidis Group, nous plaçons l'humain au cœur de nos process et veillons à créer, pour nos collaborateurs, un environnement qui stimule l'interactivité et la collaboration. À travers des initiatives variées aux quatre coins de l'Europe, nous prenons soin de nos équipes tout en attirant de nouveaux talents. Nous avons développé des marques employeurs attractives et différenciantes qui incarnent notre volonté de donner à chacun l'opportunité de grandir et de s'épanouir. Acteurs de leur propre parcours, nos collaborateurs participent à une dynamique de co-construction, où les esprits collectif et collaboratif façonnent notre environnement de travail.

Encourager la convivialité et l'échange

Au sein de notre groupe, les moments de partage inter collaborateurs et avec les managers jouent un rôle clé dans la construction d'un environnement de travail convivial. Via les événements **inter filiales** tels que le **United Campus,** le **Sport&Games Trophy** ou encore les conventions annuelles locales, les journées portes ouvertes, **toutes nos filiales** initient leur propre démarche permettant de renforcer les liens et l'esprit d'équipe à leur échelle, mais également à l'échelle internationale du groupe.

Optimiser l'espace pour l'innovation et le bien-être

Partout en Europe, nous repensons nos espaces de travail pour améliorer la qualité de vie au travail et stimuler l'intelligence collective, comme l'illustre le bâtiment Vénus fraîchement rénové sur notre **Campus en France,** symbole de modernité avec ses espaces de flex office par exemple. Des initiatives similaires ont été lancées chez **Cofidis Portugal** et **Cofidis Belgique,** avec la création d'espaces adaptés à la méditation, au sport et à la formation, favorisant ainsi la flexibilité, la collaboration et le bien-être de nos équipes.

Faire évoluer les pratiques managériales par la gamification

La gamification nous permet d'intégrer des stratégies managériales avant-gardistes au cœur de notre culture d'entreprise, offrant une approche ludique et engageante pour le développement des compétences. Chez **Cofidis Italie,** la formation Manager Lego initie par exemple les managers à une réflexion par le jeu sur leur rôle, favorisant l'innovation et l'interaction dans leur approche managériale. Cette méthodologie transforme l'apprentissage en une expérience immersive, encourageant la prise d'initiative et l'enrichissement personnel à travers la gamification.

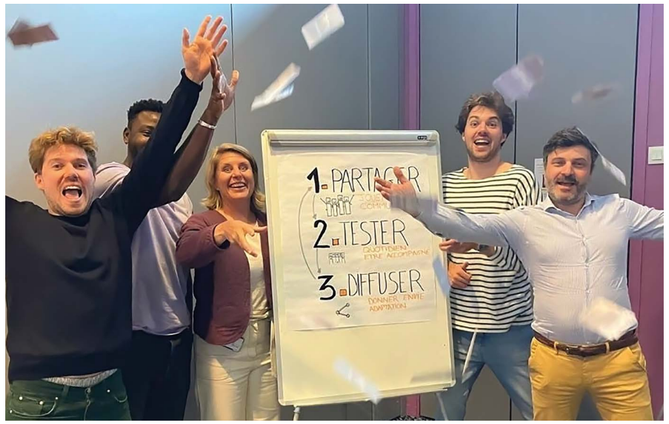

La suite du projet Odyssée managériale en France :

En 2022, **SynerGIE** avait sponsorisé l'Odyssée managériale de deux jeunes français partis à la conquête de pratiques managériales innovantes à travers le monde.

Inspirée par le debrief de ces innovations, notre filiale française a cette année transformé ces découvertes en un jeu : **« L'Échappée managériale »** en collaboration avec les explorateurs Romain et Clément Meyer ainsi que Thomas Bouchard.

Il permet aux équipes d'expérimenter sur le terrain des nouvelles pratiques de management. Ce jeu est en test au sein de notre groupe et sera bientôt commercialisé. En 2024, **SynerGIE** continuera de soutenir les porteurs du projet dans une nouvelle expédition française.

Veiller au bien-être de nos collaborateurs par la santé et le sport

Forts du credo 1 collaborateur heureux = 1 client heureux, nous voulons offrir à nos équipes les moyens de s'épanouir tant professionnellement que personnellement. La semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) en France et les initiatives de prévention du cancer pour **toutes les entités françaises** et **Cofidis Italie,** soulignent notre volonté de prendre soin du bien-être physique comme mental de nos collaborateurs. L'implantation proche de la nature et les infrastructures sportives sur nos divers campus en **France,** au **Portugal** ou encore en **Hongrie** encouragent une vie active dans un environnement de travail où chaque collaborateur se sent soutenu et valorisé.

Se démarquer avec nos marques employeurs

En plaçant l'humain au cœur de leur développement, certaines de nos entités ont créé une marque employeur séduisante, pour attirer de nouveaux talents. La campagne collaborative de **Creatis** pour lancer officiellement sa marque employeur, comme les campagnes sur les réseaux sociaux Gen Z tels que TikTok ou Snapchat de **Cofidis France** illustrent notre approche aussi moderne qu'inclusive. Ces actions font écho à **Monabanq,** lauréate des Trophées de la Communication 2024, pour sa campagne de communication marque employeur. L'expérience collaborateur est également initiée dès l'embauche avec l'onboarding unique de la « CofiExperience » chez **Cofidis Italie,** ou l'outil de pré-onboarding Workelo de **Cofidis Belgique** pour engager et intégrer efficacement les nouveaux arrivants. Nous sommes persuadés que notre engagement à construire un avenir prometteur pour le groupe et ses collaborateurs attire des candidats passionnés par nos valeurs et notre vision.

Qualité de vie au travail

Célébrer l'excellence de nos environnements de travail

Pour la première fois, toutes nos filiales à travers l'Europe ont été certifiées Great Place To Work®. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à placer nos collaborateurs au cœur de notre stratégie. Elle illustre notre détermination à offrir un environnement de travail exceptionnel, où chaque collaborateur peut évoluer dans un cadre bienveillant et motivant, propice à l'innovation et à la performance collective.

Valoriser l'Expérience Collaborateur

C'est historique ! En 2023, **Cofidis Group** a franchi une étape majeure avec l'obtention de la **certification Great Place To Work®** pour ses **12 filiales.** Cette distinction souligne la pertinence de nos actions pour faire grandir tous nos collaborateurs, pour leur offrir une expérience humaine, enrichissante, basée sur la confiance et la bienveillance.

86%
de taux de participation

79%
de nos collaborateurs déclarent qu'ils sont dans une entreprise où il fait « vraiment bon travailler » (+5 pts vs 2021)

Après la certification Great Place To Work®, nos filiales françaises **Cofidis France, Creatis** et **SynerGIE** ont également brillé au palmarès **Best Workplaces®,** qui récompense les meilleures pratiques managériales et la qualité exceptionnelle de l'environnement de travail.

Dans la catégorie des entreprises de 250 à 1000 salariés

Creatis
23e du palmarès BWP 2024

SynerGIE
26e du palmarès BWP 2024

Dans la catégorie des entreprises de 1000 à 2500 salariés

Cofidis France
8e du palmarès BWP 2024

Zoom sur nos espaces de travail en Europe

Cofidis Slovaquie

Cofidis Belgique

Campus Cofidis Group en France

Natura Towers Cofidis Portugal

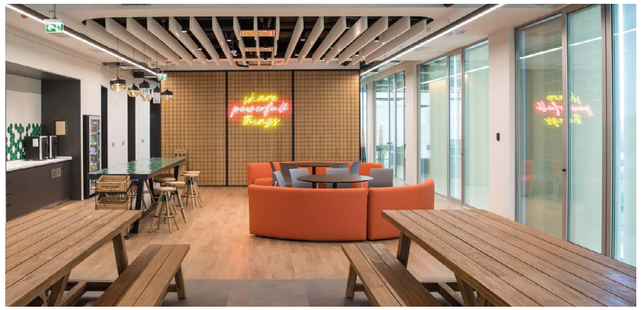

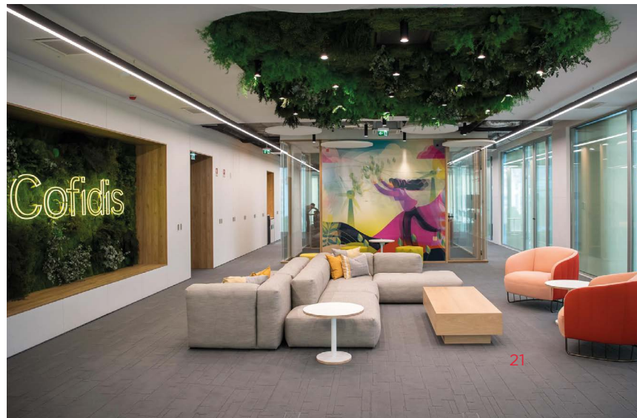

Nos 12 filiales certifiées Great Place To Work®

Le témoignage de nos DRH

La certification Great Place To Work® dans nos 12 filiales est une première et un succès pour Cofidis Group.

Une belle preuve que notre vision d'excellence de l'expérience collaborateur est bien une réalité. Cette reconnaissance renforce notre marque employeur et encourage une culture d'entreprise humaine et enthousiasmante. Elle influence positivement notre stratégie RH, car elle nous pousse à constamment évoluer et améliorer nos actions en fonction des retours des collaborateurs.

Katia Caniot
Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Cofidis Group
Cofidis Group

Dans la dynamique de croissance que nous vivons aujourd'hui, cette labellisation nourrit fortement notre notoriété et fait de nous un employeur de choix, particulièrement attrayant pour les jeunes talents.

Elle met en valeur la communication ouverte et transparente avec nos collaborateurs et reconnaît notre communauté ainsi que nos pratiques managériales, autant d'éléments qui renforcent la confiance et la fierté d'appartenance à l'entreprise et au groupe.

Anne-France Galet
Directrice Expérience Collaborateur
Monabanq

C'est une fierté pour toutes les équipes !

Ce label est une preuve concrète des efforts que l'ensemble de l'entreprise a engagés depuis plusieurs années. Nous écoutons et impliquons activement nos collaborateurs dans la co-construction de notre environnement de travail. C'est grâce à eux que notre marque employeur sera reconnue comme un modèle de durabilité et d'inclusion.

Elena Aurelie
Directrice Ressources Humaines
Cofidis Italie

Notre certification GPTW est un outil essentiel pour la fidélisation et l'acquisition des talents.

Elle améliore notre visibilité en tant qu'employeur de choix qui s'engage pour le bien-être des employés : ce qui est particulièrement reconnu et apprécié sur le marché du travail polonais.

Magdalena Antas
Directrice Ressources Humaines
Cofidis Pologne

Ce label nous challenge.

Preuve qui légitimise notre discours, ce label nous challenge dans une logique d'amélioration continue des dispositifs RH et de l'expérience collaborateur. Tout autant que les feedbacks des collaborateurs qui nourrissent notre plan d'actions entreprise.

Carolyne Osinski
Directrice Expérience Collaborateur
Cofidis France

Ce qu'en pensent nos collaborateurs à travers l'Europe

Être certifié GPTW, c'est une responsabilité que nous honorons dans un quotidien qui doit refléter les promesses.

Nous cherchons toujours à valoriser chaque réalisation, chaque personne pour ce qu'elle est et a à offrir.

Alice Carolina Costa
Responsable Transformation Informatique
Cofidis Portugal

Notre environnement chaleureux est à l'image de l'ouverture d'esprit et de la solidarité qui prédominent chez nous.

Les résultats reflètent bien toute l'énergie qui est développée pour notre épanouissement au quotidien.

Miguel Mestdagh
Chargé de Communication
Cofidis Belgique

Chez nous, la culture accueillante se ressent chaque jour, comme si elle était dans l'air !

Au service des ressources humaines, nous nourrissons cette atmosphère agréable en répondant avec attention aux besoins de nos employés.

Andrea Balog
HR Business Partner
Cofidis Hongrie

Chez Cofidis, nous sommes traités avec respect et attention.

Ce que souligne cette certification méritée ! Et je suis honoré de pouvoir être ambassadeur de cette reconnaissance.

Iván Cuenca
Responsable Commercial de la Cone Centre-Sud Partenaires
Cofidis Espagne

J'en suis vraiment fier !

Surtout de pouvoir faire connaître notre culture unique et accueillante à l'externe. Cela contribue aussi très positivement à développer une ambiance de travail agréable en interne.

Michel Nahed
Chef de produit communication & marketing
Creatis

Bien que moins reconnue localement, cette certification guide nos efforts pour améliorer les interactions et les processus entre les départements.

Grâce à de nombreux changements, nous créons un environnement de travail toujours plus efficace.

Roman Nemeth
Spécialiste des Processus
Cofidis Slovaquie

Être valorisé en tant que collaborateur.

Travailler dans une entreprise GPTW, c'est être soutenus dans les bons comme dans les mauvais moments et être reconnus pour notre contribution à cet environnement de travail sain et équilibré.

Isabelle Dereumaux
Juriste au sein de la direction Juridique Groupe
SynerGIE

Nous évoluons dans un cadre convivial où l'esprit d'équipe, l'authenticité et la confiance sont au cœur de notre quotidien.

Cette certification valorise notre solide culture d'entreprise et renforce mon engagement.

Jana Mickova
HR Business Partner
Cofidis République tchèque

Société à Mission

Co-construire l'avenir du groupe

Face aux défis économiques, climatiques et sociaux, notre groupe fait le choix audacieux de devenir Société à Mission. Ce virage stratégique marque notre volonté à allier sens et performance, en bâtissant un monde durable aux côtés de nos clients, partenaires et collaborateurs. Dans ce contexte, la confiance et les valeurs authentiques deviennent essentielles. Nous sommes déterminés à agir selon des engagements forts, sincères et éprouvés, pour un avenir responsable. Nous sommes prêts à relever les défis de demain.

Affirmer notre ambition : devenir Société à Mission

Notre décision de devenir une Société à Mission marque une étape importante de notre évolution. Elle reflète notre engagement profond à intégrer durablement les enjeux humains, sociaux, environnementaux et technologiques au cœur de notre activité.

5 missions

1. Exercer de manière responsable nos activités de crédit, de services financiers, et améliorer en permanence l'expérience de nos clients et partenaires.
2. Être un groupe inclusif et améliorer en permanence l'expérience de nos collaborateurs.
3. Mettre la technologie et l'innovation au service de nos clients, partenaires, et collaborateurs, dans le respect de la vie privée de chacun.
4. Contribuer par nos actions solidaires au développement socio-économique de nos territoires.
5. Contribuer de manière active à la transition écologique.

Impliquer et unir les forces pour co-construire notre avenir

Notre transition vers l'Entreprise à Mission s'ancre dans **une démarche collective inédite** et un engagement fort des parties prenantes.

Pour orchestrer cette évolution, nous avons mis en place une organisation avec :

- une gouvernance au niveau COMEX,
- un déploiement Entreprise à Mission coordonné par **Nicolas Wallaert,**
- une équipe de coordination pour assurer l'animation et le suivi des travaux,
- un Comité à Mission en relation avec les Organismes Tiers Indépendants (OTI).

Celle-ci permet d'avoir une vision commune et transversale, pour définir **des preuves fortes et partagées.** Elle s'appuie sur **5 groupes de travail comprenant chacun 8 collaborateurs issus des différentes entités de Cofidis Group.**

Pendant 4 mois, ces 5 équipes ont ainsi suivi des **sessions d'acculturation,** débattant des défis sectoriels, partageant visions et aspirations. Cette dynamique a permis d'établir notre feuille de route et nos indicateurs de performance clés, travaillés en collaboration avec le COMEX et les CODIs.

1 phase de consultation a assuré l'inclusivité de notre démarche, recueillant les insights des collaborateurs et l'aval des directions, sous l'œil expert de partenaires externes comme **la communauté des Entreprises à Mission.** Après un pilotage global, le déploiement en filiale est piloté par chaque CODI.

« Quand nous avons embrassé le statut de Société à Mission, nous savions que cela marquait le début d'une profonde transformation, bien au-delà d'une simple initiative. Cette évolution majeure, qui s'inscrit au cœur de l'ADN de notre groupe, introduit une nouvelle manière de penser et d'agir qui guide nos actions et décisions. Nous voulons définir des missions qui résonnent avec nos valeurs et mobilisent l'ensemble de nos collaborateurs. L'implication de chacun a été déterminante : les idées innovantes ont enrichi notre vision. Ensemble, nous avons donné vie à cette ambition. Nous façonnons désormais un avenir encore plus porteur de sens pour Cofidis Group, un futur enraciné dans un engagement collectif profond et une volonté de mener une action significative. »

Amélie Thoreau

Maria Silva

Équipe de coordination Société à Mission

Performant

Partie 2

Innover pour renforcer notre excellence relationnelle et développer notre business

Expérience relationnelle

Optimiser les parcours pour un service client remarquable

Chez Cofidis Group, nous nous engageons à fournir une expérience client exceptionnelle, marquée par la simplicité et l'efficacité. Grâce à une écoute clients attentive, l'analyse des retours et l'innovation digitale, nous faisons évoluer nos parcours clients afin de dépasser leurs attentes. Pour renforcer notre excellence relationnelle, nous visons des interactions fluides et autonomes. Accroître la satisfaction de nos clients est au cœur de notre stratégie de développement.

Simplifier l'expérience client par la digitalisation

Autonomie par le selfcare : dans tous nos pays d'implantation, nos filiales ont veillé à optimiser les fonctionnalités de leur espace client. Pour illustration, l'application Cofidis Pay chez **Cofidis Portugal** offre une gestion autonome et innovante du crédit à déjà plus de **45 000 clients.**

Fluidité, rapidité, sécurité : avec la signature électronique, **Creatis et Cofidis Belgique** simplifient les parcours de leurs clients. **Cofidis Hongrie** s'adapte aux besoins évolutifs de ses clients, via son prêt entièrement automatisé en 20 minutes. **Monabanq** repense l'ouverture de compte avec une approche « mobile first », tandis que **Cofidis Italie** réinvente son site web pour enrichir l'UX (expérience utilisateur). Pour **Cofidis Espagne,** Cofidis Express révolutionne les virements, permettant des transactions quasi instantanées : une option déjà en place pour **69%** des dossiers ouverts.

Ces avancées, centrées sur le « selfcare », réalisation des opérations en toute autonomie, assurent que chaque client peut gérer ses affaires financières en toute simplicité.

Affiner l'expérience client par une écoute active et permanente

Au sein de **Cofidis Group,** l'amélioration continue de l'expérience client se fonde sur la considération attentive des retours clients, transformant chaque interaction en opportunité d'enrichissement. **Nos entités à travers l'Europe** déploient des outils d'écoute sophistiqués : des enquêtes à chaud pour scruter les réactions post-contact, comme des enquêtes à froid pour saisir les tendances de satisfaction annuelles. Selon le baromètre Kantar 2023, on peut ainsi souligner que **94%** de nos clients européens sont satisfaits de leur expérience client chez Cofidis !

L'initiative innovante de **Cofidis Slovaquie** avec Staffino est une bonne illustration de la qualité de notre expérience client : la plateforme de gestion recueille en effet les avis clients par SMS et permet également de réagir rapidement pour résoudre toute insatisfaction. Elle a ainsi contribué à une nette amélioration du NPS : **+15 points** (Net Promoter Score – niveau de satisfaction client)

Baromètre de l'expérience client 2023
réalisé par Kantar

Cofidis Europe

Image globale

59%

Très bonne image

(+8% / 2022)

Satisfaction globale

94%

de clients satisfaits

(-1% / 2022)

Recommandation NPS
(Promoteurs - Détracteurs)

55

(+4% / 2022)

« Chez Cofidis Group, nous voulons offrir une expérience client engagée, génératrice d'émotions positives, de valeur et de profit : tout un programme ! En mettant l'accent sur l'harmonisation des pratiques, j'accompagne nos filiales dans leur business pour transformer chaque contact client en une opportunité d'excellence. Nous veillons collectivement à résoudre les irritants majeurs de nos clients, et à limiter les efforts autant pour le client que pour le collaborateur. »

Marie-Cécile Hild Brun
Responsable Qualité et Relations Clients
Cofidis Group

Relation client

Célébrer l'excellence relationnelle

L'excellence relationnelle est plus qu'un objectif pour nous tous ; elle est ancrée dans notre ADN, cultivée et mise en pratique par toutes nos entités à travers l'Europe. En 2023, notre engagement vers une qualité de service irréprochable a été largement reconnu, témoignant de la satisfaction profonde de nos clients et partenaires. Cette année, nous célébrons avec fierté les multiples récompenses, labels et certifications attribués à nos filiales, symboles tangibles de notre promesse Experience First tenue et de notre culture client vivante et dynamique.

Valoriser notre engagement par les labels de la Relation Client

C'est encore cette année avec fierté que nous pouvons applaudir nos entités à travers l'Europe pour les **16 labels et certifications** reçus. Ces prix incarnent la force de notre engagement envers une qualité de service exceptionnelle.

Cofidis France
- Symétrie des Attentions
- Meilleure relation client digitale Qualiweb

Cofidis Espagne
- Élu Service client de l'année 2024

Monabanq
- Élu Service client de l'année 2024
- Top d'or assurance de vie
- Victoire d'argent pour le produit Monabanq vie Premium
- Les trophées de la banque : meilleure application mobile

Cofidis Slovaquie
- Top Loyalty Improvement
- Top Employee Approach

Cofidis République tchèque
- Certification Couronne de bronze du crédit

Cofidis Portugal
- Choix du consommateur 2023
- Marque de confiance
- Meilleure réputation du secteur

Cofidis Hongrie
- Excellent service au service "Face to face", "signature électronique", "Call center"

« L'excellence relationnelle est fondamentale chez Cofidis, depuis toujours. Cette année, notre engagement à offrir un service client impeccable, aligné sur nos valeurs, nous a vraiment distingués dans le secteur. Par l'accueil, le service, le conseil, nous voulons laisser une empreinte relationnelle différenciante qui est la clé de notre succès. En 2023, nos efforts ont été récompensés par plusieurs prix, dont le Trophée Qualiweb et le label de la Symétrie des Attentions. Ces labels prouvent que quand nos équipes sont épanouies, nos clients le sont aussi. Pour 2024, on vise encore plus haut ! »

Thomas Cordier
Responsable Projets Expérience client chez Cofidis France

« Le succès de Monabanq au concours Élu Service Client de l'Année est le reflet de notre engagement sans faille envers l'excellence relationnelle, illustrant parfaitement notre approche basée sur la symétrie des attentions entre collaborateurs et clients. Ce prix souligne notre quête continue d'une qualité de service exceptionnelle, ancrée dans l'écoute et la réactivité. Pour aller encore plus loin, l'outil d'enquête à chaud nous permettra de renforcer notre proximité et notre compréhension des besoins de nos clients. »

Dorothée Tesse
Chargée du pilotage de l'expérience client chez Monabanq

« Nos récents trophées Marque de Confiance et celui de Meilleure Réputation du Secteur témoignent de l'efficacité de notre approche centrée client. Nous nous distinguons par la qualité de notre service, la rapidité de nos décisions de crédit et la qualité de nos interfaces digitales, ce qui renforce notre leadership. Malgré un contexte économique tendu, notre stratégie de prêt responsable, alignée sur l'innovation au service de nos clients, continue d'être notre priorité pour 2024. »

Martta Oliveira
Directrice de l'innovation et de la création de valeur Cofidis Portugal

Améliorer nos postures relationnelles (orales et écrites) : zoom sur le projet de Cofidis France

En 2023, **Cofidis France** a lancé un projet ambitieux visant à affiner les postures relationnelles de ses collaborateurs, accompagnée par le cabinet Cocedal. L'objectif était double : incarner pleinement les valeurs de Cofidis — Considération, Agilité, Audace, Simplicité, Responsabilité — dans chaque interaction client, et forger des relations authentiques, sincères et personnelles, marquées par une écoute active, une empathie renforcée, et une approche proactive. Ce programme a guidé les conseillers commerciaux dans les différentes étapes de la communication client, depuis le premier contact avec un accueil soigné, jusqu'à la prise de congés par une conclusion personnalisée, assurant ainsi une expérience Cofidis unique et mémorable.

Partenariats BtoB stratégiques

Dynamiser le développement du business

Dans toutes nos filiales, nous sommes convaincus que les partenariats gagnants-gagnants sont les clés de notre expansion commerciale. En collaborant étroitement avec les commerçants et e-commerçants, nous développons des solutions digitales, omnicanales et personnalisées, centrées sur l'expérience client et les avancées technologiques. Nos offres financières, à la fois innovantes, performantes et sécurisées stimulent la croissance des ventes de nos partenaires, accélérant ainsi leur activité. Cette synergie, renforcée par nos actions marketing BtoB, solidifie nos relations et soutient le développement business à travers l'Europe.

France

Plus de 10 000 partenaires font confiance à Cofidis France, dont **1 110 nouveaux** en 2023 tels que **Look Cycles, Belong** et **Narbonne Accessoires.** Cofidis poursuit également son développement dans les secteurs de la rénovation énergétique et de l'automobile. Par ailleurs, les lancements des offres 5 à 12XCB avec **Micromania** et « l'offre destinée aux paniers élevés » avec **Decathlon** sont des exemples frappants de sa capacité à répondre aux besoins de ses partenaires et de leurs clients.

Pologne

Cofidis Pologne a consolidé sa stratégie de croissance dans le secteur du financement automobile et des prêts à tempérament, renforçant sa collaboration avec des partenaires clés tels qu'**AAA Auto** et **OTOMOTO/ Carsmile,** tout en continuant la forte coopération avec Vorwerk et un nouveau partenaire local prometteur – **STERNA,** spécialisé en équipement de nettoyage haut qualité. Le lancement des produits verts **Eko Leasing & EKO KREDYT** pour les véhicules hybrides et électriques marque une étape importante dans son engagement envers la durabilité et augure des résultats significatifs en 2024.

Italie

Reposant sur l'offre PagoDIL, les partenariats stratégiques avec **Vorwerk** et **Samsung** traduisent l'engagement de Cofidis Italie à offrir des solutions de paiement flexibles et personnalisées. L'extension de sa collaboration avec **Amplifon** et l'accord avec **Viessman** soulignent par ailleurs son soutien aux secteurs de l'efficacité énergétique et de la santé, en ligne avec la mission d'entreprise de Cofidis Group.

Hongrie

Les 2 nouveaux partenariats avec les marques internationales majeures **Samsung.hu** et **Decathlon** sont très prometteurs, à l'instar des coopérations déjà existantes avec **Imperium.hu** (matériel informatique) ou **Istyle**.hu (boutique en ligne Apple Premium reseller). Ils s'appuient sur des solutions financières adaptées aux besoins des consommateurs et reflètent l'ambition de Cofidis Hongrie de renforcer sa position sur le marché hongrois.

Espagne

Cette année, Cofidis Espagne s'est concentré sur le développement de sa stratégie en améliorant ses produits tels que **Payline,** ou en renforçant son positionnement sur le marché du crédit à la consommation. 2023 a été marquée par des partenariats solides et historiques avec **Feu Vert** et **Motocard,** de nouvelles signatures avec **Factory Sofa** par exemple, ou encore par son incursion dans les secteurs dentaires et esthétiques. L'un de ses objectifs 2024 sera la conquête des secteurs de l'éco-rénovation de l'habitat.

Belgique

Avec **plus de 200 nouveaux partenariats,** Cofidis Belgique s'impose dans divers secteurs, de la mobilité douce (vélo) en passant par la téléphonie et l'énergie (panneaux solaires). **Guy Demarle,** leader de la vente directe en matériel de cuisine, ou encore **Exellent, Selexion, Expert,** spécialistes belges de l'électroménager, ont adopté la solution 3xCofidisPay pour leurs boutiques en ligne ou leurs magasins, illustrant la capacité de notre filiale à soutenir la croissance de ses partenaires avec des solutions financières innovantes.

Portugal

Cofidis, à travers son partenariat avec **Flexicar,** leader espagnol du véhicule d'occasion, souhaite devenir un partenaire de référence en accompagnant son expansion ambitieuse au Portugal. En outre, le développement de ses solutions de paiement e-commerce avec **If Then Pay** et **Lusopay,** ainsi que de plug-ins pour les CMS populaires, accélèrent sa présence dans l'e-commerce.

République tchèque

La collaboration avec de nouveaux partenaires tels que **Planeo, Okay** et **Datart** démontre le dynamisme de Cofidis République tchèque sur le marché national : des partenariats centrés sur l'innovation et la satisfaction client grâce à des solutions financières pertinentes et accessibles.

Slovaquie

Cofidis Slovaquie a accueilli **31 nouveaux partenaires** en 2023, se concentrant principalement sur le crédit automobile. Parmi eux par exemple, **Final CD** est l'un des plus grands concessionnaires automobiles. Sa nouvelle collaboration avec **Kaktus Bike** renforce sa présence dans le secteur du retail.

Acquisition de Carizy en France

Dans notre quête d'innovation, nous cherchons également à acquérir des technologies de pointe et des acteurs digitaux prometteurs. L'acquisition de la plateforme Carizy nous permet de nous doter d'une plateforme numérique spécialisée dans le marché des véhicules d'occasion. Cette démarche stratégique souligne notre volonté d'innover dans le secteur de la mobilité et de promouvoir l'économie circulaire.

Performance & Business

Accélérer notre développement commercial par l'innovation

Innover chez Cofidis Group signifie challenger nos méthodes, structures et connaissances pour saisir de nouvelles opportunités. L'innovation, levier clé du développement business, nous permet d'améliorer continuellement notre efficacité et notre performance. En plaçant l'innovation au cœur de notre stratégie, nous soutenons nos clients, partenaires et collaborateurs, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des données.
Notre ambition est claire : intégrer les technologies émergentes pour transformer et optimiser nos activités.

Optimiser nos process avec l'Open Banking et des outils analytiques innovants

L'intégration des **données Open Banking** dans nos filiales en **France, Espagne,** et **Hongrie** révolutionne notre processus d'octroi de crédit. En exploitant ces données, nous simplifions le parcours. Cela se traduit par une gestion plus efficace (optimisation du temps de traitement, diminution des fraudes, meilleur contrôle du risque, remise en gestion des clients refusés sur score…) et une meilleure expérience client (autonomie, gain de temps). En exploitant ces données avec l'accord explicite de nos clients, nous optimisons ainsi notre performance commerciale tout en respectant la confidentialité des informations des clients.

Au global France, Espagne, Hongrie :

49 321
demandes de prêts effectuées avec les données Open Banking*

*de mars 2023 à avril 2024

Côté **outils analytiques, Creatis** a développé un modèle prédictif pour anticiper les départs de clients, améliorant ainsi la rétention. Parallèlement, **Cofidis Belgique** a mis en place un outil d'analyse de la réputation en ligne, augmentant sa capacité à surveiller et améliorer son image de marque ainsi que celles de ses partenaires.

Enrichir l'expérience de nos partenaires

Alignée avec notre engagement Experience FIRST, l'innovation fait partie intégrante de notre stratégie partenaires. Les nouveaux outils, comme Cofidis For You chez **Cofidis France,** offrent une ergonomie améliorée et des fonctionnalités avancées qui simplifient et accélèrent les interactions. Ce type de solution permet à nos partenaires de bénéficier de processus plus fluides et d'un meilleur taux de conversion, renforçant ainsi leur compétitivité sur le marché.

⊕ de
95%
des partenaires satisfaits des outils mis en place par Cofidis France

L'adoption de parcours clients optimisés avec des partenaires comme **Micromania** ou **Amazon en France** illustre également notre engagement à développer et proposer des process innovants qui soutiennent activement le développement commercial de nos partenaires

Félicitations à Cofidis Italie pour ses récompenses aux Financial Innovation - Italian Awards :

- **Institution financière innovante** dans la catégorie « Crédit à la consommation ».
- **Prix pour les nouveaux services** avec le CLUB, une solution de crédit à la consommation en faveur de l'épargne quotidienne, de la transition écologique et de l'éducation financière.

« Notre ambition pour le Groupe est d'évoluer vers une organisation « Data driven », centrée sur les données. Cela implique d'utiliser les données non seulement comme levier de croissance et d'innovation, mais aussi pour intégrer de manière agile les technologies émergentes. Nous nous engageons à enrichir continuellement l'expérience de nos clients, partenaires, et collaborateurs, en garantissant une utilisation éthique et responsable des données, alignée sur les normes de protection et les directives européennes, pour un avenir où innovation, données et excellence de service sont au cœur de notre succès. »

Sébastien Godin
Directeur de la Data
Cofidis Group

Innovation & Productivité

Transformer nos organisations et méthodes de travail avec la data

Dans notre quête d'excellence, la data est devenue un moteur de transformation au sein de chacune de nos entités : pierre angulaire de notre stratégie, elle révolutionne autant nos méthodes de travail que nos organisations. Grâce à l'adoption de nouveaux outils basés sur la data, nos équipes gagnent en efficacité, prennent des décisions éclairées et diffusent l'innovation à travers le groupe. Partout en Europe, nous déployons des solutions cognitives et la culture de l'innovation data pour stimuler notre productivité et former nos collaborateurs aux enjeux de demain.

Nos solutions cognitives

1,5 millions
de mails analysés
(Cofidis France, Cofidis Belgique, Monabanq, Creatis)

400 000
questions clients
répondues directement par nos assistants virtuels (Monabanq, Cofidis Espagne)

19 000
questions collaborateurs
sur les Ressources Humaines traitées par notre assistant virtuel RH (Cofidis France, Monabanq, Creatis et SynerGIE)

Implémenter des outils innovants pour améliorer notre efficacité

Pour continuer d'améliorer notre performance pour nos clients et nos équipes, nous avons mis en place des solutions d'Intelligence Artificielle avancées. Ces outils transforment radicalement la manière dont nous interagissons avec nos clients et optimisons nos flux internes. Ils permettent de prioriser les demandes en fonction des enjeux business et d'organiser nos processus pour une gestion fluide et réactive. Un exemple marquant est le **Serveur Vocal Interactif** de **Cofidis France** qui simplifie la mise en relation client-conseiller, améliorant significativement l'expérience dès le premier contact.

87%
de précision dans l'identification des besoins clients Cofidis France

En outre, l'adoption de l'outil **QLIK Sense** par **Cofidis France, Cofidis Belgique, Cofidis Italie** et **Cofidis Espagne** a révolutionné l'analyse de données, permettant aux équipes d'accéder à un reporting dynamique et interactif. Cela a non seulement accéléré la prise de décision mais aussi augmenté notre productivité en concentrant les efforts sur des actions à haute valeur ajoutée.

Acculturer nos équipes à la data pour un futur innovant

La data est devenue un vecteur essentiel et incontournable de croissance, d'innovation et de compétitivité pour notre groupe. En intégrant la culture data dans nos stratégies, nous ouvrons la voie à des opportunités inédites en anticipant les risques. Notre approche d'acculturation à la data vise à harmoniser la compréhension et l'utilisation des données dans toutes nos filiales. Cette initiative prépare chaque collaborateur à contribuer activement à la transformation stratégique du groupe.

Dans cet élan, les **Data Days Assurance 2023,** qui ont eu lieu sur notre **Campus en France,** ont réuni des experts métiers et data autour de l'analyse des données clients avec l'outil Dataiku. Ce rassemblement a permis de renforcer les synergies entre nos entités pour répondre aux enjeux du secteur. En parallèle, nos **Comités des données et de l'innovation,** par ses rencontres régulières, décèlent les tendances futures, assurant ainsi notre position de leader dans le secteur. **Un Lab Expert Data Science** a également été lancé pour consolider notre stratégie d'innovation pour 2024.

La diffusion des **« Data News »** joue également un rôle clé, mettant en lumière les avancées significatives et inspirantes à travers **les succès des filiales.** À l'initiative de **SynerGIE, un audit de maturité Data** est réalisé dans chacune de nos entités. Il évalue l'efficacité de notre utilisation de la data, favorisant une dynamique d'apprentissage mutuel et d'évolution constante au sein du groupe.

Solidaire

Partie 3

S'engager au quotidien pour nos territoires et notre planète

Solidarité territoriale

Mobiliser pour l'inclusion sociale

À travers de grands projets collaboratifs ciblés, notre groupe s'engage activement à soutenir les communautés locales, agissant comme un moteur de solidarité et d'inclusion. En tant qu'acteurs économiques majeurs, nos filiales stimulent la croissance locale en créant des emplois et en enrichissant l'écosystème entrepreneurial. Notre action va au-delà, mobilisant collaborateurs, clients et partenaires pour répondre aux besoins des plus vulnérables, soulignant notre rôle dans la lutte contre l'exclusion et le renforcement de la cohésion sociale.

Renforcer l'impact social via les Missions Booster

En 2023, **Cofidis France** a continué d'enrichir son engagement sociétal local avec les Missions Booster en lançant une nouvelle plateforme collaborative. Facilitant la connexion entre nos équipes et les associations, cette initiative vise une gestion efficace et transparente de nos actions solidaires. Avec des Ambassadeurs dédiés pour chaque association partenaire, nous accentuons notre soutien aux projets communautaires. L'extension des Missions Booster à **Creatis** en mai 2023 souligne notre détermination à renforcer l'impact territorial et à mobiliser largement nos collaborateurs.

Missions Booster

242
collaborateurs engagés

347
missions réalisées auprès de 26 associations

170
jours solidaires enregistrés

Accompagner l'innovation sociale avec Future Makers

En 2023, le projet Future Makers de **Cofidis Espagne** renforce son impact sociétal avec de nouvelles actions. Les programmes d'enrichissement de compétences Welcome Talent et Graduate Data ont par exemple offert à 32 étudiants l'opportunité d'entrer dans le monde professionnel. Par ailleurs, 6 ateliers d'inclusion professionnelle ont été réalisés pour soutenir les personnes en situation de précarité. En collaboration avec Talkual, notre filiale espagnole a également initié un mentorat pour entrepreneurs, ciblant la réutilisation durable des ressources. Autant d'initiatives qui renforcent encore l'engagement de nos collaborateurs pour leur territoire.

Future Makers

20%
des collaborateurs engagés dans une initiative solidaire

170h
consacrées aux projets Future Makers

Élargir le monde des enfants en situation de handicap

Cofidis Hongrie poursuit son engagement de longue date auprès de **l'Institut Peto** pour l'éducation et le développement d'enfants en situation de handicap. Cette année, un don financier a été fait à la fondation de l'Institut. Notre succursale hongroise a par ailleurs renouvelé sa participation annuelle à la « Journée des enfants ». Nos collaborateurs bénévoles ont transformé cette occasion en un moment magique, offrant un sourire à chaque enfant.

S'engager pour aider les enfants à mieux grandir

Cofidis Italie s'engage contre les cancers pédiatriques, participant fièrement au Marathon de Milan et à la Pyjama Run avec la **LILT.** Nos équipes ont rejoint 20 000 coureurs pour soutenir la recherche, marquant notre engagement continu avec LILT Milano Monza Brianza. L'honneur de parrainer la Journée du pyjama illustre notre volonté d'agir concrètement pour une cause cruciale. En **France, Cofidis Group** est partenaire de **l'école de la Cordée** qui accueillent des enfants de quartiers difficiles. Dans ce cadre, nous avons sponsorisé la course cycliste junior Paris-Roubaix qui regroupait 40 jeunes de cette école.

S'unir pour offrir : nos engagements solidaires en faveur des démunis

À travers l'Europe, nos filiales s'unissent pour illuminer les fêtes de fin d'année, en organisant des collectes solidaires au profit des plus démunis. Partout, les actions varient mais l'esprit reste le même : offrir chaleur et soutien. Sur le **Campus France,** les lettres et cadeaux réchauffent le cœur des aînés en maison de santé, tandis que **Cofidis Espagne** se mobilise pour les enfants atteints de cancer. **Cofidis République tchèque** et **Cofidis Italie** réalisent les souhaits des orphelins et soutiennent les enfants hospitalisés. **Cofidis Slovaquie** collecte et redistribue des objets usagés. **Cofidis Pologne** participe à « Szlachetna Paczka » pour fournir à Noël des colis à des familles en difficulté. **Cofidis Portugal** a aménagé au sein de son siège Natura Towers, en collaboration avec les **Bureaux du Cœur** et l'**association CRESCER,** des logements pour personnes en situation de vulnérabilité. Toutes nos filiales affirment ainsi leur engagement profond envers l'inclusion sociale et le développement territorial.

Transition verte

Agir pour un avenir durable

Notre groupe incarne le changement, guidé par son ambition de promouvoir des pratiques durables pour ses clients et ses collaborateurs. Nous menons cette transition écologique via des actions concrètes : promotion de la mobilité verte, sensibilisation aux enjeux climatiques, encouragement d'actions solidaires, optimisation de notre empreinte énergétique. Autant de projets #LikeMyPlanet qui soulignent notre rôle actif dans la préservation de la planète pour les générations futures.

Accélérer la transition écologique de nos clients

Le groupe facilite la transition écologique de ses clients avec des offres innovantes comme le prêt à taux zéro de **Cofidis France** pour l'achat de vélos avec LOOK Cycles, Feu Vert et Decathlon.fr. **Cofidis Slovaquie** et **Cofidis Portugal** ont également lancé le projet.

4 300
ouvertures de crédit à taux zéro en France

Avec l'EKO Leasing destiné à l'achat de véhicules électriques et hybrides, **Cofidis Pologne** soutient la transition écologique du secteur financier. Les objectifs sont ambitieux : augmenter les ventes de l'Eco-Leasing et lancer un nouveau produit d'Eco-Crédit. Notre succursale vise également une rénovation énergétique profonde via des investissements en panneaux solaires, pompes à chaleur et matériaux d'isolation thermique. De plus, elle tend à enrichir ses partenariats favorisant la mobilité douce.

Côté **Cofidis Espagne,** le projet Respira Vida, 1 prêt = 1 arbre planté, symbolise notre action verte positive sur l'environnement, action également lancée pour **Cofidis Slovaquie.**

Près de
160 000
arbres plantés en 2023 en Espagne

Promouvoir les pratiques vertes en interne

Engagé en faveur des mobilités douces, le groupe implémente des solutions durables pour ses collaborateurs, afin de favoriser les comportements vertueux. **Cofidis Espagne** incite au déplacement cycliste en créant des aménagements sur site destinés aux vélos (parking couvert, mise à disposition de kits de réparation). En **France,** en complément du **Forfait mobilité durable** déjà en place, c'est un **Plan Vélo** que **nos entités** ont lancé afin d'encourager l'usage du **vélo électrique** pour le trajet domicile-travail.

⊕ de
430
collaborateurs ont bénéficié du Plan Vélo en France (17% des effectifs)

Sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux écologiques

Cofidis France a amplifié son engagement écologique en 2023, étendant la Fresque du Climat à **Creatis** et **SynerGIE** : 84% des collaborateurs sensibilisés à l'urgence climatique. Parallèlement, le Challenge RSE a mobilisé nos filiales autour des Objectifs de Développement Durables de l'ONU, avec un don significatif à World CleanUp Day, célébrant l'action collective.

Optimiser notre consommation d'énergie

Le nouveau bâtiment Vénus du **Campus en France,** comme le bâtiment Natura Towers de **Cofidis Portugal,** à haut niveau de performance économique et énergétique, illustrent notre engagement #LikeMyPlanet.

Chez **Cofidis Belgique,** les panneaux photovoltaïques continuent de performer, démontrant l'impact de nos actions concrètes vers un futur éco-responsable :

+16%
d'électricité verte utilisée en interne en Belgique versus 2022

58
familles alimentées en électricité pendant 1 an en Belgique (+23% vs.2022)

World cleanup day

297 kg
de déchets collectés par nos filiales françaises

5 000€
reversés sous forme de don à #WCUD

5 tonnes
mutualisés avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Team Cofidis

Incarner nos valeurs de solidarité et d'excellence

Ensemble, Performant, Solidaire. Les ambitions du groupe résonnent aussi chez la Team cycliste Cofidis. Un collectif uni pour lever les bras sur les plus belles courses du calendrier et pour maximiser la visibilité de l'entreprise.

11 nationalités sont regroupées sous un seul maillot, afin de dépasser leurs limites et travailler en équipe pour briller. La solidarité et l'entraide sont les rouages essentiels du succès. Ces valeurs, qui guident notre équipe cycliste, font rayonner également notre marque et notre réputation bien au-delà des courses, témoignant d'un engagement profond envers les communautés et nos territoires.

Le collectif au service de la performance

En 2023, **48 coureurs** de **11 pays** (avec des équipes hommes, femmes, et paracyclistes) ainsi qu'une soixantaine de membres du staff (directeurs sportifs, kinés, médecins, entraîneurs ou encore assistants) se sont mobilisés sur chaque course pour contribuer à la performance et la réussite collective.
« Le cyclisme est un sport individuel qui se court en équipe » : cette phrase a symbolisé l'état d'esprit de la Team Cofidis et a permis à l'entreprise de maximiser sa visibilité et son image de marque.

Notre **caravane 100% collaborateurs** participe activement au Tour de France depuis 1997, témoignant de l'engagement profond de nos équipes dans cette grande aventure sportive et humaine. Ce sont 16 collaborateurs qui ont eu l'opportunité cette année de partir à la rencontre des millions de spectateurs au bord des routes.

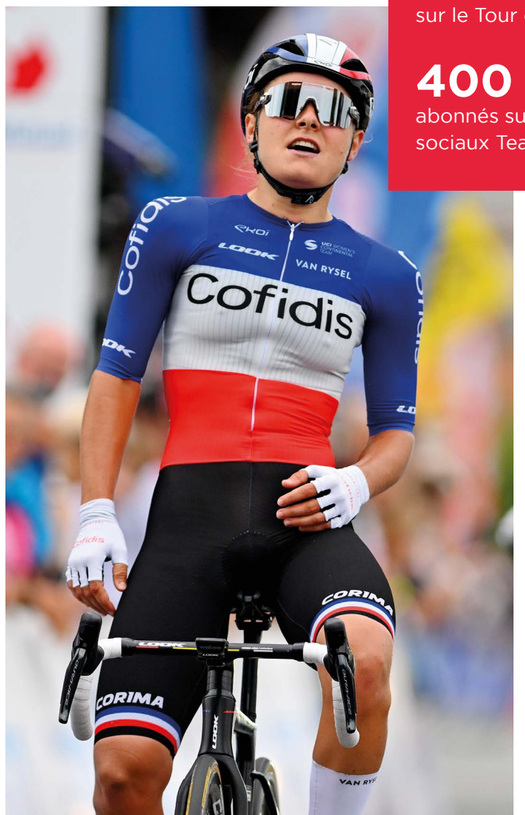

Une année de succès et de reconnaissance

38 victoires
pour l'équipe dont :

- **14** chez les hommes (avec 2 victoires d'étapes sur le Tour de France & 1 victoire au tour d'Espagne)
- **5** chez les femmes
- **19** en paracyclisme

1er
titre de championne de France de l'histoire de l'équipe avec Victoire Berteau

Cofidis
TOP 5
de la notoriété assistée des Marques sur le Tour de France

400 000
abonnés sur les réseaux sociaux Team Cofidis (+13%)

Le porte-étendard de notre engagement communautaire

La Team Cofidis porte nos engagements d'inclusion et de diversité à travers des initiatives ciblées.

Elle inspire la jeunesse au travers du **Paris Roubaix Juniors, forme les futurs professionnels** via des challenges comme **« graines de pistard Cofidis ».** Pour être encore plus proche des jeunes, notre compte **Tiktok** s'est d'ailleurs étoffé en 2023 avec des contenus innovants, éducatifs et divertissants. Notre partenariat avec l'une des meilleures structures de **e-sport** témoigne également de la volonté d'engagement de l'équipe Cofidis auprès des nouvelles générations.

L'engagement auprès des personnes en situation de handicap se manifeste par le soutien à des projets comme celui de la **fondation ANAIS** (record du monde de distance parcourue en relais et en cyclisme adapté) ou l'action inspirante de notre équipe paracycliste qui visite des écoles pour briser les préjugés. Ancrée dans le territoire, notre équipe **valorise l'esprit communautaire** en parrainant les championnats de France de Cyclisme et soutenant des événements locaux. Elle **s'engage également pour l'environnement,** notamment avec des partenariats écoresponsables, illustrant ainsi sa volonté d'agir pour un avenir plus durable et inclusif.

Comptes consolidés

au 31 décembre 2023

Encours Brut en M€

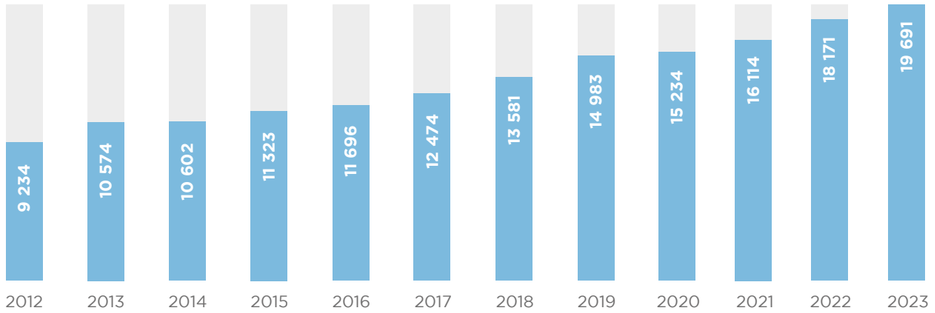

Fonds propres (hors résultat de l'exercice)

DETTES SUBORDONNÉES

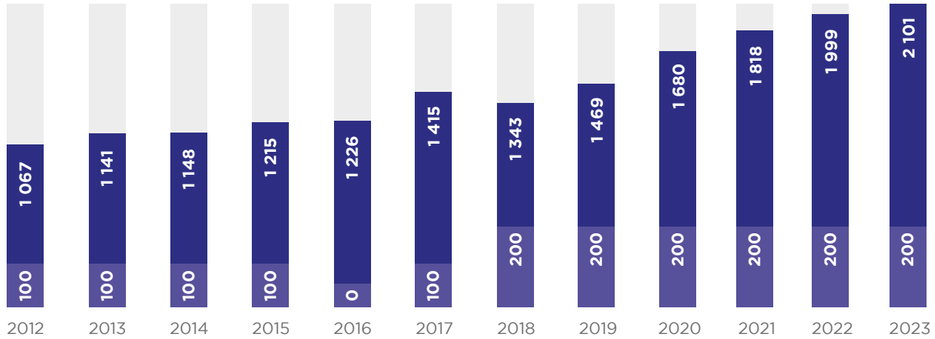

Ratio de solvabilité CET 1 en %

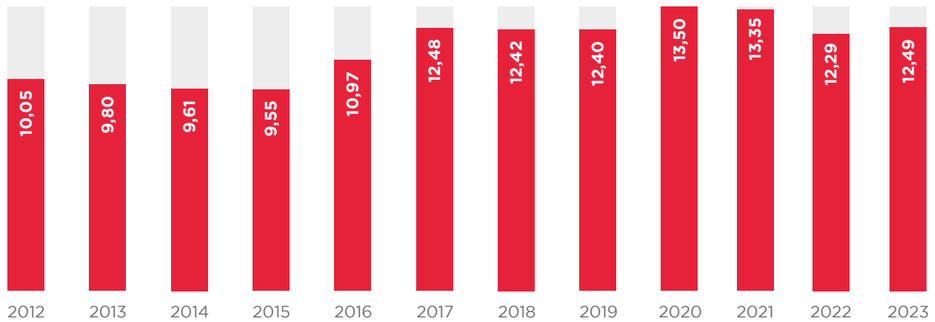

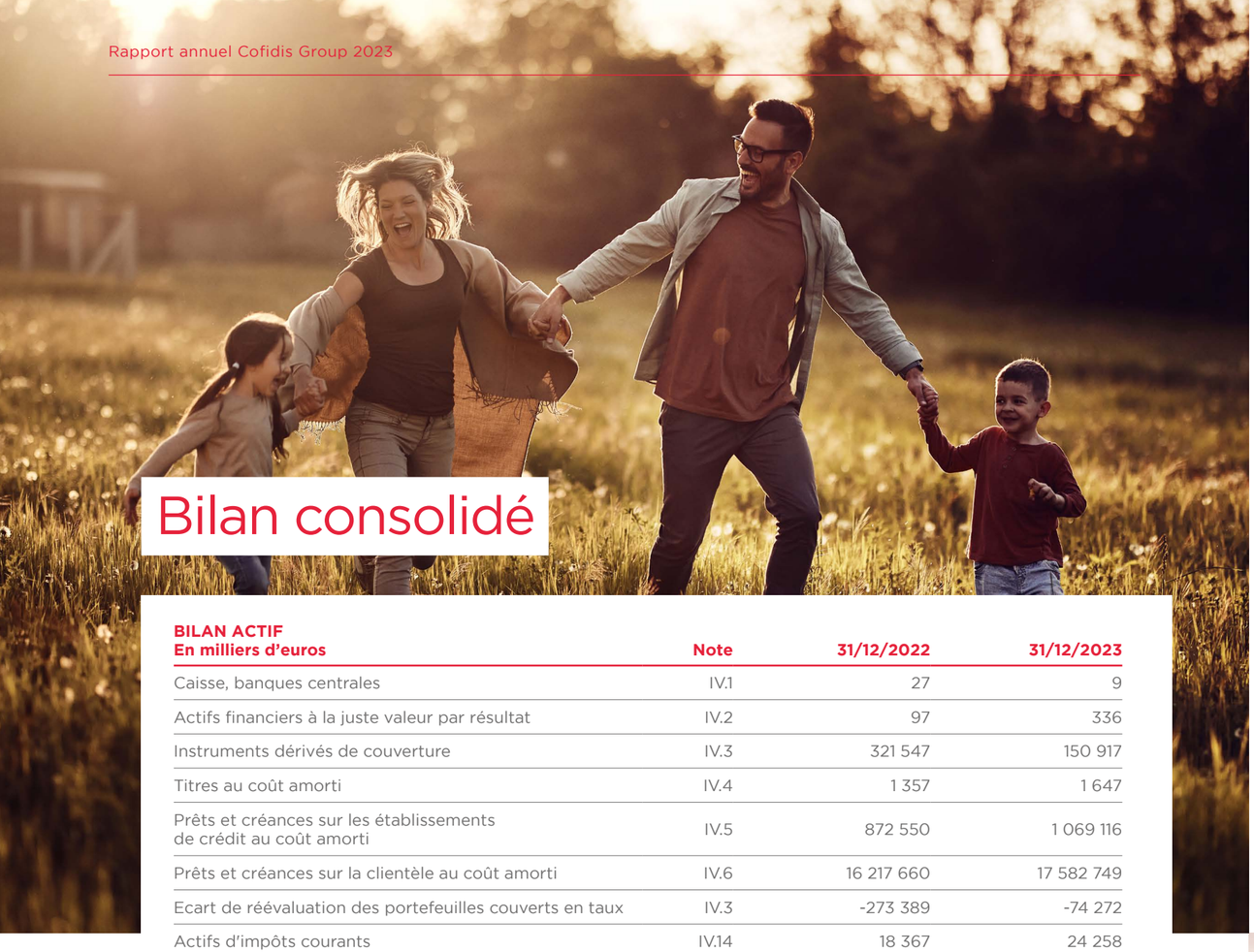

Bilan consolidé

BILAN ACTIF En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2023
Caisse, banques centrales	IV.1	27	9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	IV.2	97	336
Instruments dérivés de couverture	IV.3	321 547	150 917
Titres au coût amorti	IV.4	1 357	1 647
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	IV.5	872 550	1 069 116
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	IV.6	16 217 660	17 582 749
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	IV.3	-273 389	-74 272
Actifs d'impôts courants	IV.14	18 367	24 258
Actifs d'impôts différés	IV.14	138 781	138 223
Comptes de régularisation et actifs divers	IV.7	131 006	172 384
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement		-	5 976
Immobilisations corporelles	IV.8	179 265	169 536
Immobilisations incorporelles	IV.9	17 140	17 143
Ecarts d'acquisition	IV.10	244 006	244 006
TOTAL ACTIF		**17 868 412**	**19 501 927**

BILAN PASSIF En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	IV.2	0	0
Instruments dérivés de couverture	IV.3	7 524	60 774
Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti	IV.11	14 065 907	15 362 593
Dettes envers la clientèle au coût amorti	IV.12	883 123	1 070 679
Dettes représentées par un titre au coût amorti	IV.13	50 033	50 068
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	IV.3	-	-
Passifs d'impôts courants	IV.14	3 846	2 573
Passifs d'impôts différés	IV.14	10 794	2 092
Comptes de régularisation et passifs divers	IV.15	391 621	452 999
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	IV.16	126 600	95 888
Dettes subordonnées		200 455	200 657
TOTAL DETTES		**15 739 903**	**17 298 323**
Capitaux propres part du groupe	IV.17	2 128 507	2 203 604
Capital et réserves liées		112 658	112 658
Réserves consolidées		1 863 375	1 993 222
Gains / pertes latents ou différés		22 779	-5 605
Résultat de l'exercice		129 695	103 328
Intérêts minoritaires		1	1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**2 128 508**	**2 203 605**
TOTAL PASSIF		**17 868 412**	**19 501 927**

Comptes de résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés		1 212 223	1 675 813
Intérêts et charges assimilées		-144 372	-668 765
Commissions (produits)		388 576	419 549
Commissions (charges)		-57 450	-52 748
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		-539	423
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente			
Produits des autres activités		1 561	8 172
Charges des autres activités		-785	-1 020
PRODUIT NET BANCAIRE	**VI.1**	**1 399 214**	**1 381 423**
Charges générales d'exploitation	VI.2	-783 074	-769 762
Dotations/Reprises aux amort et aux prov sur immos incorporelles & corporelles	VI.3	-21 663	-22 566
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**594 477**	**589 095**
Coût du risque	VI.4	-406 843	-442 372
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**187 634**	**146 723**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équi.		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	VI.5	-86	-50
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**187 548**	**146 673**
Impôt sur les bénéfices	VI.6	-57 851	-43 345
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		**129 697**	**103 328**
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		**129 697**	**103 328**
Résultat par action (en euros) :		0,61	0,49

Résultat net, gains et pertes

COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net part du groupe	**129 695**	**103 328**
Ecarts de conversion	982	(2 084)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	21 444	(24 893)
Réévaluation des avantages sociaux à long terme	7 593	(1 408)
Réévaluation des actifs financiers		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**30 020**	**(28 384)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	159 715	74 944
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	1	0
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**159 716**	**74 944**

Les données sont présentées pour leur montant net d'impôt (si applicable).

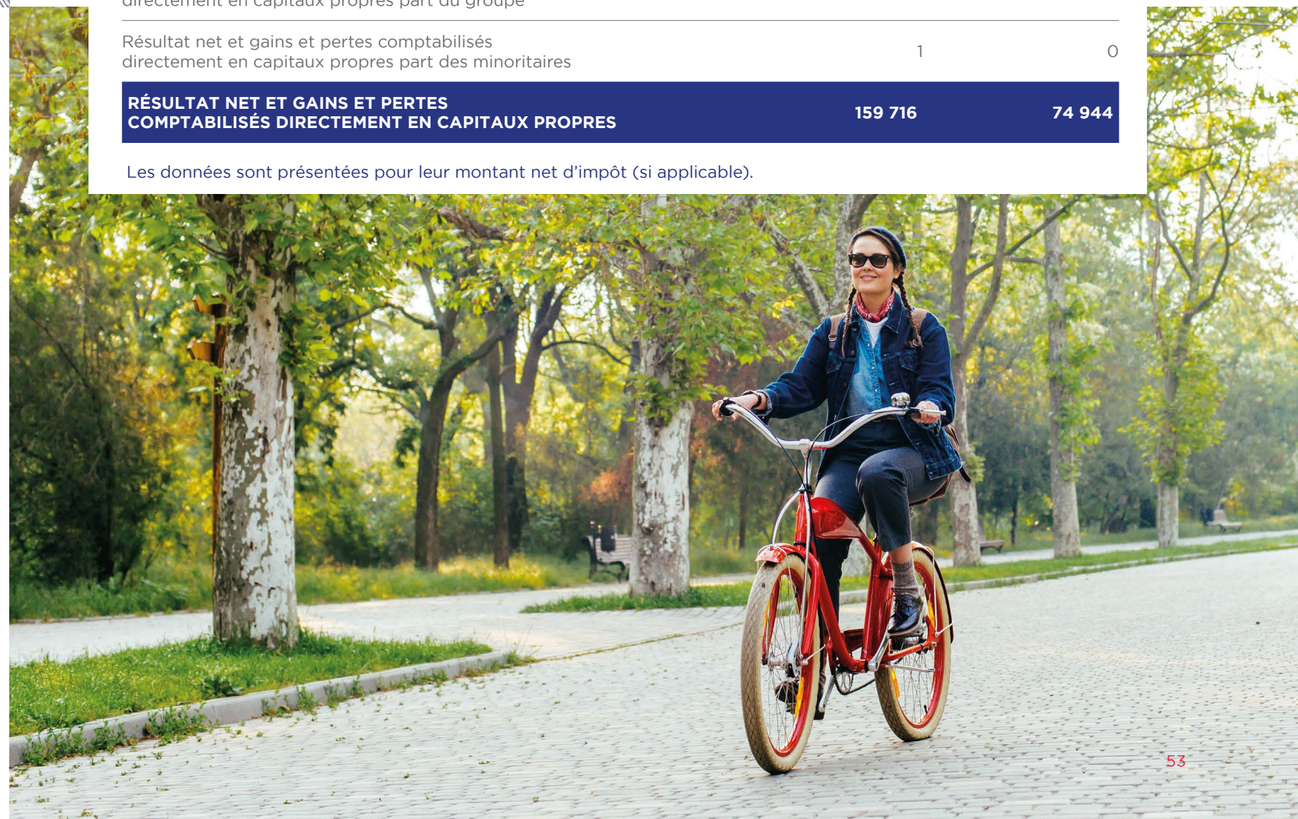

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2022	**116 062**	**1 709 782**	**-7 240**	**150 188**	**1 968 792**	**1**	**1 968 793**
Augmentation de capital et prime d'apport					0		0
Composante capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Affectation du résultat 2021		150 230		-150 230	0		0
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée					0		0
Distribution 2022 au titre de 2021					0		0
Acompte sur dividendes					0		0
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	**0**	**150 230**	**0**	**-150 230**	**0**	**0**	**0**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			30 020		30 020	1	30 021
Résultat 2022				129 695	129 695		129 695
SOUS-TOTAL	0	0	30 020	129 695	159 715	1	159 716
Effet des acquisitions et des cessions					0		0
Autres variations					0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	**116 062**	**1 860 012**	**22 780**	**129 653**	**2 128 507**	**2**	**2 128 509**
Incidence des changements de méthodes comptables					0		0
Incidence des corrections d'erreurs		155			155		155

En milliers d'euros	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2023	**116 062**	**1 860 167**	**22 780**	**129 653**	**2 128 662**	**2**	**2 128 664**
Augmentation de capital et prime d'apport					0		0
Composante capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Affectation du résultat 2022		129 695		-129 695	0		0
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée					0		0
Distribution 2023 au titre de 2022					0		0
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	**0**	**129 695**	**0**	**-129 695**	**0**	**0**	**0**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-28 387		-28 387		-28 385
Résultat 2023				103 328	103 328		103 328
SOUS-TOTAL	0	0	-28 387	103 328	74 941	0	74 941
Effet des acquisitions et des cessions					0		0
Autres variations					0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**116 062**	**1 989 862**	**-5 606**	**103 286**	**2 203 603**	**2**	**2 203 605**

Tableau de flux de trésorerie synthétique

En milliers d'euros	2023	2022
RESULTAT AVANT IMPOTS	**146 673**	**187 547**
Dotations nettes aux amortissements sur immos incorporelles et corporelles	21 203	19 924
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1 363	1 739
Dotations nettes aux provisions	119 408	27 943
Quote-part des résultats liés aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	50	86
Produits et charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-19 981	-36 024
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET AUTRES AJUSTEMENTS	**122 042**	**13 667**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 331 348	1 679 372
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 483 316	-1 633 129
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	190 420	-285 524
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-135 217	210 411
Impôts décaissés	-49 461	-72 353
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**-146 226**	**-101 223**

En milliers d'euros	2023	2022
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONELLE (A)	**122 490**	**99 992**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-529	-314
Flux liés aux immeubles de placement	0	0
Flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles	-18 639	-12 115
Reajustements Investissements	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**-19 168**	**-12 429**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-319	546
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Reajustements Financements	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**-319**	**546**
EFFETS DE LA VARIATION DES TAUX CHANGE ET DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE (D)	**893**	**1 767**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (A+B+C+D)	103 895	89 875
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationelle (A)	122 490	99 992
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-19 168	-12 429
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-319	546
Effets de la variation des taux change et des variations de périmètre (D)	893	1 767
TRESORERIE ET EQUIVALENTS A L'OUVERTURE	**721 680**	**631 805**
Caisse, banques centrales, CCP (Actif et Passif) - OUVERTURE	27	725
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit - OUVERTURE	721 653	631 079
TRESORERIE ET EQUIVALENTS A LA CLOTURE	**825 575**	**721 680**
Caisse, banques centrales, CCP (Actif et Passif) - CLOTURE	9	27
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit - CLOTURE	825 566	721 653
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**103 895**	**89 875**

Annexes aux comptes consolidés 2023

Sommaire

I - Préambule 60

II – Cadre général 61

1 – Présentation de l'entité
2 – Faits significatifs de l'exercice
3 – Evénements postérieurs à la clôture
4 – Informations relatives aux parties liées
5 – Périmètre et méthodes de consolidation

III – Principes et méthodes comptables 66

1 – Instruments financiers
2 – Impôts différés
3 – Immobilisations
4 – Ecarts d'acquisition
5 – Provisions
6 – Avantages au personnel
7 – Instruments de capitaux propres : titres super subordonnés
8 – Produits et charges d'intérêts
9 – Produits nets de commissions
10 – Les contrats de location
11 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

IV – Notes sur le bilan consolidé 82

1 – Caisse, banques centrales
2 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
3 – Instruments dérivés de couverture
4 – Titres au coût amorti
5 – Prêts et créances sur les établissements de crédit
6 – Prêts et créances sur la clientèle
7 – Comptes de régularisation et actifs divers
8 – Immobilisations corporelles
9 – Immobilisations incorporelles
10 – Ecarts d'acquisition
11 – Dettes envers les établissements de crédit
12 – Dettes envers la clientèle
13 – Dettes représentées par un titre
14 – Actifs et passifs d'impôts courants et différés
15 – Comptes de régularisation et passifs divers
16 – Provisions
17 – Dettes subordonnées
18 – Capitaux propres
19 – Synthèse des classes d'instruments financiers par catégories comptables

V – Notes sur le hors-bilan consolidé 94

1 – Engagements de financement et de garantie
2 – Instruments financiers à terme

VI – Notes sur le compte de résultat consolidé 95

1 – Produit net bancaire
2 – Charges générales d'exploitation
3 – Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
4 – Coût du risque
5 – Gains ou pertes nets sur autres actifs
6 – Impôts
7 – Honoraires des commissaires aux comptes

VII – Information sectorielle 98

1 - Définition des secteurs d'activité
2 - Information sectorielle par zone géographique : données du compte de résultat
3 - Information sectorielle par zone géographique : données de bilan

VIII – Avantages au personnel 100

1 - Charges de personnel
2 - Effectif de la période
3 - Avantages postérieurs à l'emploi - régimes à cotisations définies
4 - Autres avantages à long terme
5 - Hypothèses actuarielles
6 - Rapprochement des provisions au bilan
7 - Couverture financière du régime
8 - Analyse de sensibilité

IX – Exposition aux risques et politique de couverture 102

1 – Risque de crédit
2 – Risque de contrepartie des opérations financières
3 – Risque de taux d'intérêt global, de liquidité et de change
4 – Contrôle des opérations

I. Préambule

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info /business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2023 :

⌦ Amendement à IAS 1- Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

⌦ Amendement à IAS 8- Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

⌦ Amendement à IAS 12- Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive 2022/2523 et transposées dans la loi de Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée au Pilier 2 dès 2024. Le Groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

II. Cadre général

1 – PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Cofidis Group et ses filiales ont pour activité principale l'octroi des crédits à la consommation et des prêts personnels ainsi que l'émission et la gestion des moyens de paiement.

Cofidis Group a été fondée en 1982 par le groupe 3SI, spécialiste de la vente à distance. Le 23 mars 2009, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a pris le contrôle de Cofidis Group dont Cofidis SA est la filiale directe.

Cofidis Group, immatriculée sous le numéro 378 176 291 est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social se situe à l'adresse suivante : Parc de la haute Borne, 61 avenue Halley-59667 Villeneuve d'Ascq.

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2023 des sociétés incluses dans le périmètre du groupe Cofidis Group. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les faits majeurs de l'exercice sont les suivants :

⌦ Contexte macro- économique et géopolitique :

Le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires, aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du Groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

⌦ Litiges taux clients Cofidis Espagne :

La loi du 23 juillet 1908 prévoit la nullité de tout contrat dont l'intérêt est « notablement supérieur au taux normal de l'argent et manifestement disproportionné ». Mais il n'existe pas de textes en Espagne qui définissent les modalités de calcul qualifiant les taux clients comme étant usuraires. Il faut donc se référer à la jurisprudence pour définir ces modalités.

Décision de la Cour Suprême du 4 mars 2020 :

Le Tribunal a jugé que pour qualifier l'usure, il fallait comparer le taux du contrat avec les taux publiés par la Banque d'Espagne qui constitue une moyenne de marché, cette comparaison devant se faire produit par produit. En l'occurrence, une différence de près de 7 points entre le taux du contrat et les taux Banque d'Espagne devait être considérée comme disproportionnée et donc usuraire.

Décision de la Cour Suprême du 4 mai 2022 :

Le Tribunal confirme dans cette décision que le taux du contrat doit être comparé avec la moyenne des taux pratiqués sur le même type de produit à la date de souscription du contrat. Dans cette affaire, il est jugé que les taux moyens de crédits renouvelables appliqués par les grands établissements étaient compris entre 20% et 26%. Un contrat dont le taux était fixé à 24,51% ne pouvait pas être usuraire. Jurisprudence confirmée par une Décision du 4 octobre 2022.

Arrêt de la Cour Suprême du 15 février 2023 :

Il s'agit d'un arrêt rendu en plénière ; ce qui lui confère un poids plus important que les jugements rendus par une seule chambre. Cet arrêt réaffirme que le taux du contrat doit être comparé par rapport aux taux moyens pratiqués par la Banque d'Espagne pour le même produit et que le taux à comparer est bien le TAEG et non les taux publiés par la Banque d'Espagne qui sont les taux d'intérêts hors commissions, lesquelles viennent s'ajouter au taux d'intérêts pour constituer le TAEG.

Les taux d'intérêts moyens publiés par la Banque d'Espagne le sont produit par produit depuis 2010. Avant cette date, ce sont les taux publiés en 2010 qui s'appliquent.

En l'espèce, il s'agissait d'un contrat de carte revolving ouvert en 2004. La Cour indique que pour ces contrats l'intérêt est nettement supérieur à la moyenne du marché si la différence entre le taux pratiqué et le taux moyen du marché dépasse 6 points. Le taux du contrat était de 23,9 (TAEG) pour un taux moyen légèrement supérieur à 20%. Le différentiel étant inférieur à 6 points, le taux n'était pas usuraire.

Une provision au titre de l'usure a été comptabilisée au sein de la provision pour risques et charges, qui s'élève, à 35 M€ au 31/12/2023.

Le nombre d'assignations reçues sur l'exercice 2023 est en très forte diminution par rapport à 2022.

Rachat en cours de l'activité Cetelem en Hongrie :

Rachat de l'activité de Cetelem en Hongrie par le groupe Cofidis avec la signature de l'accord d'acquisition en date de mai 2023. La validation de l'acquisition est soumise à plusieurs jalons réglementaires relatifs aux juridictions hongroises :

- dépôt de la pré-notification au ministère de l'économie Hongrois et des services des investissements étrangers
- dépôt d'un pré-dossier à la banque nationale Hongroise
- dépôt du dossier de rachat à l'autorité de la concurrence Hongroise

Nous sommes en attente des notifications légales et des autorisations des organes de gouvernance Hongrois.

En date du 31 décembre 2023, Il n'y aucun impact dans les comptes de Cofidis Group (hormis les opérations de couvertures), le rachat des activités de CETELEM en Hongrie est soumis à la réponse des organes légaux Hongrois et des notifications définitives afin de conclure la transaction.

3 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 31 janvier 2024, Cofidis SA a racheté la société Carizy, plateforme numérique d'achat et de vente de véhicules d'occasion. Cofidis SA a fait l'acquisition de l'intégralité du capital et des droits de vote de Carizy. Aux bornes de Cofidis group, cette acquisition n'impacte pas de manière significative les comptes clos au 31/12/2023.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à travers la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, a acquis le 11 avril 2024 une participation additionnelle de 20 % de Cofidis Group.

4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées de Cofidis Group sont :

- les sociétés consolidées,
- la société qui contrôle l'entité Cofidis Group, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel,
- les entités contrôlées par la même société mère : les autres entités du groupe Crédit Mutuel,
- les autres parties liées : les entités du groupe Argosyn,
- les principaux dirigeants de Cofidis Group ou de ses actionnaires.

Les flux avec les sociétés consolidées sous contrôle exclusif, considérées comme des parties liées, sont éliminés dans les comptes consolidés et ne sont donc pas présentés ci-après :

Position bilantielle en K€	TOTAL	Société Mère	Entités contrôlées par la même Société Mère	Autres parties liées
Instruments dérivés de couvert. - Actif	150 917	137 820	13 097	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	893 095	851 201	41 894	0
Comptes de régularisation et actifs divers	3 319	0	1 274	2 045
TOTAL DES ACTIFS	**1 047 331**	**989 021**	**56 266**	**2 045**
Instruments dérivés de couvert. - Passif	60 774	57 290	3 484	0
Dettes envers les Ets de crédit	15 339 319	15 318 228	21 091	0
Dettes représentées par un titre	50 068	50 068	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	29 425	24	28 759	642
Dettes subordonnées	200 657	200 657	0	0
TOTAL DES PASSIFS	**15 479 586**	**15 425 610**	**53 334**	**642**
ENGAGEMENTS REÇUS	**9 119 000**	**8 679 000**	**440 000**	**0**
ENGAGEMENTS DONNÉS	**8 824**	**0**	**8 824**	**0**

Produits et charges en K€	TOTAL	Société Mère	Entités contrôlées par la même Société Mère	Autres parties liées
Produits d'intérêts et assimilés	295 558	277 564	17 994	0
Gains ou pertes nets sur Commissions	229 910	-2 869	233 197	-418
Gains ou pertes nets sur portefeuilles à la JV par résultat	0	0	0	0
Gain et pertes sur autres actifs	46	0	-2	48
TOTAL DES PRODUITS	**525 514**	**274 695**	**251 190**	**-370**
Charges d'intérêts et assimilés	657 761	652 845	4 917	0
Charges d'exploitation	107 631	0	108 003	-371
TOTAL DES CHARGES	**765 393**	**652 845**	**112 919**	**-371**

Les transactions avec les dirigeants de Cofidis Group se composent exclusivement d'avantages au personnel (§ VIII).

5 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

5.1 Périmètre

Les états financiers consolidés de Cofidis Group regroupent l'ensemble des entreprises qui sont sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable. Ces entreprises sont respectivement consolidées selon les méthodes de l'intégration globale et de la mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Cofidis Group et ceux de toutes ses filiales :

Sociétés	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% d'intérêt 31/12/2022	% d'intérêt 31/12/2023
Cofidis Group	France			
COFIDIS SA et succursales	France, Espagne, Portugal, Hongrie, Italie, Pologne, Slovaquie	Intégration globale	99,99	99,99
CREATIS SA	France	Intégration globale	99,99	99,99
COFIDIS Belgique	Belgique	Intégration globale	99,99	99,99
COFIDIS Ceska	République tchèque	Intégration globale	99,99	99,99
SYNERGIE	France	Intégration globale	99,98	99.98
Monabanq France	France	Intégration globale	99,99	99,99
MARGEM SEGUROS	Portugal	Intégration globale	99,99	99,99

5.2 Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées.

■ **Des entités contrôlées de manière exclusive:** il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

■ **Des entités sous contrôle conjoint:** le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

• une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

• une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

■ **Des entités sous influence notable:** il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

5.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

■ **Intégration globale:** Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

■ **Mise en équivalence:** : Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

5.4 Opérations en devises

Les comptes de Cofidis Group sont établis en euros. Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Des écarts de conversion ont été dégagés pour les entreprises consolidées qui ne font pas partie de la zone Euro (Cofidis Hongrie, Cofidis Ceska, Banco Cofidis Pologne).

Les écarts de conversion sont inscrits, pour la part revenant au groupe dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Les parités suivantes ont été utilisées pour la conversion des états financiers des filiales et succursales étrangères :

	Taux moyen 2023	Taux de clôture	Taux d'ouverture	Taux moyen 2022
Couronne Tchèque	0.0416657	0.0404465	0.0414662	0.0407163
Forint Hongrois	0.0026195	0.0026123	0.0024946	0.0025579
Zloty Pologne	0.2201649	0.2304413	0.2136387	0.2134709

5.5 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

III. Principes et méthodes comptables

1 - INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.
- Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si :

- elle est règlementée ou limitée par les pratiques concurrentielles du marché,
- elle correspond au différentiel entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le replacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence,
- elle est égale à la juste valeur du prêt ou au coût de débouclage d'un swap de couverture associé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classés en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat,
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.6. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.7. Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.6. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ACQUIS

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.2. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

CONTRATS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS MONÉTAIRES

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS NON MONÉTAIRES

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.),
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul,
- leur règlement intervient à une date future.

Cofidis Group traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

CLASSIFICATION DES DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le Groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la microcouverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture. La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés. La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux. La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit…) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction. La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

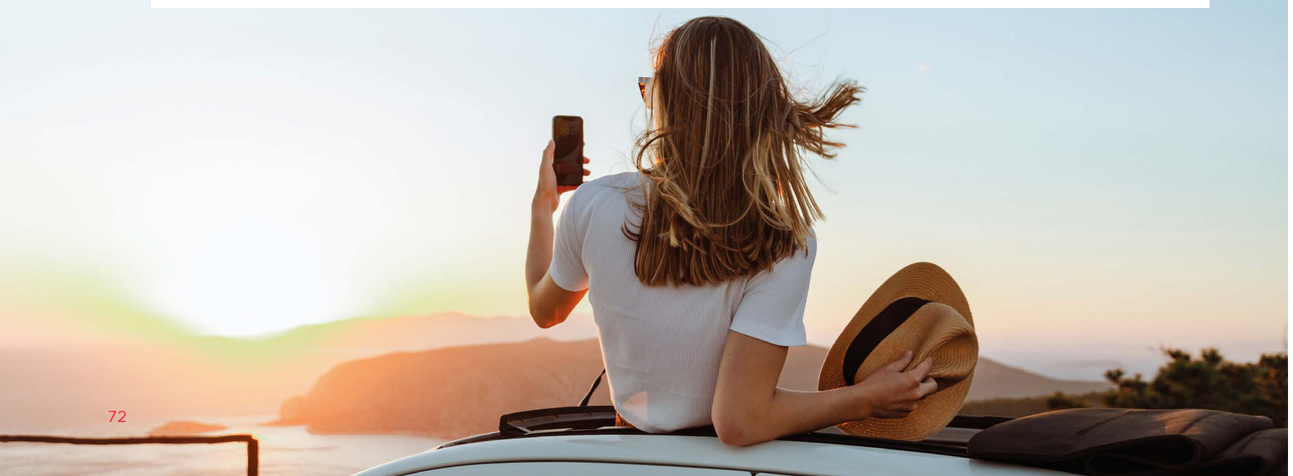

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

1.6 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.7 Evaluation du risque de Crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière. Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- **Bucket 1:** provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan , des actifs financiers, et lorsqu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a pas été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- **Bucket 2:** provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale,
- **Bucket 3:** catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours qui étaient déjà dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes de Cofidis Group.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais après l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Pour définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2018, ont principalement visé à :

- définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d'exposition du groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans.
- documenter l'ensemble du corpus de règles,
- finaliser l'adaptation du système d'information.

1.8 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par : la comptabilisation initiale d'un goodwill, ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés à la date de clôture.

Les plus-values sur les titres de participation, telles que définies par le Code Général des Impôts et relevant du régime fiscal long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à la constatation d'impôts différés.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Le calcul des impôts différés ne fait l'objet d'aucune actualisation.

3 - IMMOBILISATIONS

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts. La base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont Cofidis Group est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation, en immobilisations corporelles dans le bilan de Cofidis Group, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs. Principales durées d'utilisations retenues :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans
- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les éléments dont dispose Cofidis Group sur la valeur des immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan au 31 décembre 2023.

4 – ÉCARTS D'ACQUISITION

4.1 Comptabilisation initiale

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition : les actifs et passifs sont alors évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le prix d'acquisition et les actifs et passifs réévalués est comptabilisé le cas échéant sous la rubrique « Ecart d'acquisition » (« goodwill »).

4.2 Tests de dépréciation et Unités Génératrices de Trésorerie

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement annuel systématique : la valeur nette des éléments incorporels fait en effet l'objet d'une analyse périodique fondée sur une actualisation des flux financiers futurs correspondant aux hypothèses les plus probables retenues par la Direction (selon l'approche Discounted Dividend Method). Ce test de perte de valeur est fondé sur des hypothèses en termes de taux de croissance, de taux d'actualisation et de taux d'imposition. Les hypothèses retenues reposent sur les plans d'affaires des années futures. Cette évaluation est réalisée sur une base annuelle, ou lorsqu'un événement significatif le nécessite. Une dépréciation est enregistrée lorsque l'évaluation révèle une insuffisance de valeur des éléments incorporels appréciés.

Afin d'effectuer ce test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et qui sont largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur nette comptable de l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Dans le cadre de sa transition aux normes IFRS, le groupe a considéré que les entités légales étaient constitutives des UGT.

5 - PROVISIONS

Cofidis Group a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, Cofidis Group a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les engagements sociaux,
- les risques opérationnels,
- les litiges,
- les risques juridiques.

Ces provisions sont estimées selon leur nature, en tenant compte des hypothèses les plus probables. Le montant de l'obligation qu'elle soit légale, réglementaire ou contractuelle, est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

6 - AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Avantages au personnel

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme,
- les avantages postérieurs à l'emploi,
- les avantages à long terme,
- les indemnités de fin de contrat de travail,

Ils sont comptabilisés depuis le 1er janvier 2012 selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation. Les nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe ;

6.1.1 Les avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent :

- les salaires, rémunérations et cotisations sociales,
- les absences rémunérées à court terme (notamment les congés annuels et congés maladie),
- l'intéressement et les primes,
- les avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voitures de fonction…) accordés au personnel en activité.

L'ensemble de ces avantages à court terme est comptabilisé en charge sur l'exercice.

6.1.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement les retraites et sont réglementés par des régimes classés en deux catégories :

- les régimes à cotisations définies : ils sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- les régimes à prestations définies : ils désignent les régimes pour lesquels le groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Le principe est que le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci reçoit effectivement ces prestations :

- dans un régime à cotisations définies, l'entreprise est déchargée de toute obligation à partir du moment où elle a payé ses cotisations au fonds. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi correspond donc tout simplement aux cotisations de la période,
- dans un régime à prestations définies, le coût des avantages postérieurs à l'emploi dépend, d'une part, de la variation du montant des engagements de l'entreprise durant la période et, d'autre part, de l'évolution de la valeur des actifs du fonds.

Une provision est enregistrée au passif du bilan afin de couvrir l'intégralité des engagements de retraite. L'évaluation réalisée sur une base au minimum annuelle intègre des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est minorée du montant de la juste valeur de ces fonds.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

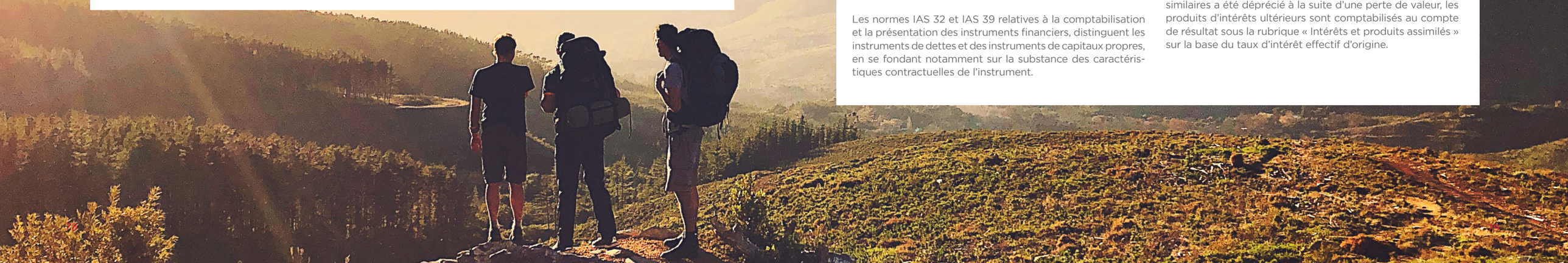

6.1.3 Les indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités sont comptabilisées si et seulement si l'entreprise est « manifestement engagée » à mettre fin au contrat de travail d'un ou plusieurs membres du personnel avant l'âge normal de la retraite ou accorder ces indemnités suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

La norme IAS 19 précise que l'entreprise est « manifestement engagée » à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter. Elle ajoute qu'un tel plan doit, au minimum, indiquer :

- l'implantation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées,
- les indemnités prévues pour chaque fonction ou classification professionnelle,
- la date à laquelle le plan sera mis en œuvre.

Ces indemnités font l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice.

7 - INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRES SUPER SUBORDONNÉS

7.1 Caractéristique des titres super subordonnés

La Loi de Sécurité Financière de 2003 a introduit la possibilité d'émettre des titres qualifiés de « super subordonnés ». Ces titres sont de nature perpétuelle et sont donc émis pour une durée indéterminée, aucune date de remboursement n'étant contractuellement établie. En cas de liquidation judiciaire de l'émetteur, le rang d'exigibilité des détenteurs de tels titres est de priorité inférieure à celui de toutes les autres catégories d'obligations. L'émetteur dispose le plus souvent d'une option de remboursement à compter d'une échéance donnée et est tenu de payer des intérêts aux porteurs des titres lorsqu'il a procédé au cours de la période à des versements de dividendes.

7.2 Traitement comptable : nominal et charges d'intérêt

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives à la comptabilisation et la présentation des instruments financiers, distinguent les instruments de dettes et des instruments de capitaux propres, en se fondant notamment sur la substance des caractéristiques contractuelles de l'instrument.

Selon la norme IAS 32, un instrument financier pour lequel un remboursement en actions propres n'est pas prévu, est un instrument de capitaux propres s'il n'y a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur. Lorsque le remboursement du capital est à la seule discrétion de l'émetteur, le classement de titres émis en instruments de dettes ou en instruments de capitaux propres est déterminé sur la base des autres droits qui leur sont attachés. Lorsque la rémunération des titres est à la discrétion de l'émetteur, les titres sont des instruments de capitaux propres.

Les titres super subordonnés non remboursables, sauf à l'initiative de l'émetteur, et pour lesquels le paiement d'un coupon n'est pas obligatoire, constituent des capitaux propres consolidés et sont alors comptabilisés à hauteur du montant en trésorerie reçu.

Les coupons s'y rattachant sont inscrits dans les charges financières de l'exercice dans les comptes individuels de l'émetteur et sont, au niveau des comptes consolidés, portés en minoration des capitaux propres pour le montant payé net d'impôt.

8 – PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour déterminer le taux d'intérêt effectif, le groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération les modalités contractuelles. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat ou les intermédiaires dès lors qu'elles sont liées au rendement de l'instrument financier ainsi que les coûts de transactions et les décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine.

9 – PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat, sous la rubrique « produits de commissions », quand la prestation est réalisée.

10 - LES CONTRATS DE LOCATION

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe,
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

11 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2023 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces dernières peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

11.1 Instruments financiers évalués à leur juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu la cotation de l'instrument financier lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est alors déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsqu'un instrument financier est traité sur différents marchés et que le groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché. Lorsqu'il n'existe pas de cotations pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments financiers comparables et de modèles de valorisation fondés sur les actualisations des flux futurs de trésorerie.

11.2 Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

11.3 Dépréciations des créances clients

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

11.4 Provisions

L'évaluation d'autres provisions peut également faire l'objet d'estimations, notamment les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la clôture.

11.5 Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an. Les hypothèses retenues en termes de croissance des activités, de taux d'actualisation des flux financiers futurs peuvent influencer le montant des éventuelles pertes de valeur à constater. Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le chapitre « Principes et méthodes de consolidation ».

11.6 Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraine pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

IV. Notes sur le bilan consolidé

1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ouverts auprès des banques centrales	0	0
Disponibilités	9	27
TOTAL	**9**	**27**

2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat s'établissent à 336 milliers d'euros. Le groupe ne détient pas de passif financier à la juste valeur par le compte de résultat.

	31/12/2023	31/12/2022
Titres à la juste valeur par résultat	336	97
TOTAL DES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**336**	**97**

3 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

3.1 - Instruments dérivés de couverture

Au 31 décembre 2023, les opérations sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt s'élèvent à 150 917 milliers d'euros à l'actif et 60 774 milliers d'euros au passif. Le portefeuille se décompose comme suit :

- swaps payeurs à taux fixe utilisés pour couvrir les risques associés au financement des encours à taux fixe,
- swaps receveurs à taux fixe utilisés pour couvrir les risques associés aux prêts consentis à taux variable,
- options de taux (notamment CAP garantie d'un taux plafond) utilisées pour se prémunir contre une hausse du coût de financement des encours à taux révisable issue d'une forte augmentation des taux.
- Swap de devises payeur à taux fixe en forint hongrois et couronne tchèque utilisé pour couvrir le risque associé au refinancement de Cofidis Hongrie et République tchèque.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif (en milliers d'euros)

	31/12/2023				31/12/2022
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Swaps	119 581	31 337	0	150 917	321 547
Options	0	0	0	0	0
TOTAL	**119 581**	**31 337**	**0**	**150 917**	**321 547**

	31/12/2023	31/12/2022
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	15 840	39 433
Instruments dérivés de couverture de change	0	525
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	135 078	281 590
TOTAL	**150 917**	**321 547**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif (en milliers d'euros)

	31/12/2023				31/12/2022
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Swaps	39 106	18 377	3 292	60 774	7 524
Options	0	0	0	0	0
TOTAL	**39 106**	**18 377**	**3 292**	**60 774**	**7 524**

	31/12/2023	31/12/2022
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	14 688	6 616
Instruments dérivés de couverture de change	0	0
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	46 086	908
TOTAL	**60 774**	**7 524**

La stratégie d'utilisation des instruments de couverture fait l'objet d'une explication détaillée en note IX « Exposition aux risques et politique de couverture ».

(1) Concernant la couverture de juste valeur se référer au § III.1.5.

3.2 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- **Niveau 1 :** des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **Niveau 2 :** des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- **Niveau 3 :** des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts N1 ➡ N2	Transferts N2 ➡ N1
Actifs financiers						
Actifs à la juste valeur par résultat		336		336	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	150 917	0	150 917	0	0
TOTAL	**0**	**151 254**	**0**	**151 254**	**0**	**0**
Passifs financiers						
Instruments dérivés de couverture	0	60 774	0	60 774	0	0
TOTAL	**0**	**60 774**	**0**	**60 774**	**0**	**0**

3.3 Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31/12/2023	Juste valeur 31/12/2022	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	-74 272	-273 389	199 117
de passifs financiers	0	0	0

4 - TITRES AU COÛT AMORTI

	31/12/2023	31/12/2022
Titres à la juste valeur par résultat	336	97
TOTAL DES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**336**	**97**
Certificats d'association au fonds de garantie des dépôts	1 647	1 357
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	**1 647**	**1 357**

	JV des actifs non dépréciés	JV des actifs dépréciés	Valeur comptable nette
Administrations centrales	0	0	0
Établissements de crédit	1 984	0	1 984
Institutions non établissements de crédit	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0
TOTAL	**1 984**	**0**	**1 984**

5 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes et prêts	1 065 991	871 588
Créances rattachées	3 125	962
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES ENVERS LES EDC	**1 069 116**	**872 550**

Le poste « prêts et créances sur les établissements de crédit » ne présente aucune dépréciation.

6 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances saines (S1)	16 021 280	423 269	15 598 011
Créances saines (S2)	1 369 194	283 788	1 085 407
Créances douteuses (S3)	2 300 053	1 400 722	899 331
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	**19 690 528**	**2 107 779**	**17 582 749**

	31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances saines (S1)	14 887 443	420 473	14 466 969
Créances saines (S2)	1 290 715	265 928	1 024 787
Créances douteuses (S3)	1 993 229	1 267 326	725 903
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	**18 171 387**	**1 953 727**	**16 217 660**

Ventilation par échéance des prêts et créances sur la clientèle (en milliers d'euros)

	31/12/2023		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Prêts et créances sur la clientèle	4 343 986	13 238 763	17 582 749

	31/12/2022		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Prêts et créances sur la clientèle	3 989 892	12 227 768	16 217 660

Évolutions des dépréciations sur prêts et créances

	31/12/2022	Dotations Reprises	Autres	31/12/2023
Provisions sur créances saines (S1)	420 473	2 542	255	423 269
Provisions sur créances saines (S2)	265 928	17 342	518	283 788
Provisions sur créances douteuses (S3)	1 267 326	132 056	1 340	1 400 722
DÉPRÉCIATIONS PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	**1 953 727**	**151 939**	**2 113**	**2 107 779**

7 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	67 568	41 644
Autres	2 113	3 339
TOTAL ACTIFS DIVERS	**69 681**	**44 983**
Produits à recevoir	14 787	12 884
Charges constatées d'avance	37 439	29 755
Autres	50 477	43 382
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**102 702**	**86 022**
TOTAL ACTIFS DIVERS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	**172 383**	**131 005**

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations corporelles et des amortissements cumulés sont présentées dans le tableau ci-après (en milliers d'euros) :

	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2023
Terrains	79 822	2 783	0	(1 961)	80 644
Matériel informatique	5 991	70	(115)	3	5 949
Matériel de bureau	17 527	1 326	(368)	39	18 524
Aménagements des bâtiments	129 624	4 357	0	(5 930)	128 051
Droits d'utilisation - immobilier	41 994	1 617	516	(780)	43 347
Droit d'utilisation - flotte automobile	4 659	1 589	1 086	(2 315)	5 018
Autres immobilisations corporelles	14 336	7 462	(8 233)	(5)	13 560
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**293 952**	**19 203**	**(7 114)**	**(10 948)**	**295 093**
Terrains	14 760	1 913	(178)	0	16 496
Matériel informatique	5 889	85	(112)	3	5 866
Matériel de bureau	11 669	1 471	(370)	25	12 796
Aménagements des bâtiments	40 077	6 774	(3 315)	(1 940)	41 596
Droits d'utilisation - immobilier	22 813	5 164	270	(496)	27 751
Droit d'utilisation - flotte automobile	3 449	674	1 058	(2 117)	3 063
Autres immobilisations corporelles	8 809	972	(387)	13	9 406
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**107 466**	**17 053**	**(3 034)**	**(4 512)**	**116 974**
PROVISION SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 221**	**1 363**	**0**	**0**	**8 584**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**179 265**	**787**	**(4 080)**	**(6 436)**	**169 536**

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et des amortissements cumulés sont présentées dans le tableau ci-après (en milliers d'euros) :

	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2023
Droit au bail	61	0	(59)	3	4
Marques acquises dans le cadre de regroupement	12 591	0	0	0	12 591
Frais d'établissement	7	0	0	0	7
Logiciels achetés	51 495	4 096	(84)	181	55 687
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	946	31	(21)	(190)	766
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**65 099**	**4 128**	**(165)**	**(6)**	**69 055**
Droit au bail	12	20	(28)	1	4
Marques acquises dans le cadre de regroupement	1 353	0	0	0	1 353
Frais d'établissement	7	0	0	0	7
Logiciels achetés	46 188	4 000	(25)	(20)	50 143
Autres immobilisations incorporelles	399	10	0	(4)	405
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**47 959**	**4 030**	**(53)**	**(23)**	**51 912**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 140**	**98**	**(112)**	**17**	**17 143**

10- ÉCARTS D'ACQUISITION (EN MILLIERS D'EUROS)

L'évolution et la répartition des écarts d'acquisition se présentent comme suit :

	2022	Augmentations	Fusion	2023
Valeur nette des écarts d'acquisition	244 006	0	0	244 006

Pour 2023, les tests de dépréciation opérés conformément au dispositif prévu en note III 4.2 de l'annexe n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.

11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires à vue	11 878	15 217
Comptes ordinaires à terme	15 106 477	13 772 176
Autres dettes	244 239	278 514
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**15 362 593**	**14 065 907**

12 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	477 563	385 763
Comptes d'épargne à régime spécial	563 282	484 813
Comptes créditeurs à terme	20 012	0
Autres sommes dues	9 821	12 547
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**1 070 679**	**883 123**

	31/12/2023		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Dettes envers la clientèle	1 070 679	0	1 070 679

13 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de créances négociables	50 000	50 000
Emprunts obligataires	0	0
Bons de caisse et bons d'épargne	0	0
Intérêts courus	68	33
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**50 068**	**50 033**

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont des titres représentant un droit de créance pour une durée déterminée et sont négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré. Le financement du groupe pour cette catégorie de dette se compose de :

- bons à moyen terme négociables, dont la durée est supérieure à un an,
- titres à court terme, dont la durée est inférieure à un an, tels que les certificats de dépôt.

14 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

14.1 Évolution des actifs et passifs d'impôts courants et différés

Actifs et passifs d'impôts courants

	31/12/2022	Variation nette	31/12/2023
Actifs d'impôts courants	18 367	5 891	24 258
Passifs d'impôts courants	3 846	(1 273)	2 573
ACTIFS NETS D'IMPÔTS COURANTS	**14 520**	**7 164**	**21 684**

Les actifs d'impôts courants correspondent principalement à des crédits d'impôt. Les passifs correspondent au solde d'impôt sur les sociétés restant à acquitter à la clôture de l'exercice ainsi que de taxes diverses.

14.2 Origine des impôts différés

	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
	Actif	Passif	Actif	Passif	Net	Net
DIFFÉRENCES TEMPORELLES	**160 876**	**24 744**	**155 053**	**27 065**	**136 131**	**127 988**
Provisions non déductibles	131 702	211	134 570	0	131 491	134 570
Organic, Participation des salariés	699	452	659	336	247	323
Immobilisations et amortissements	0	168	0	222	(168)	(222)
Avantages au personnel	7 733	1 198	6 863	1 200	6 535	5 663
Provisions réglementées	0	1 592	0	1 592	(1 592)	(1 592)
Retraitements IAS 39	1 239	514	1 638	9 739	725	(8 102)
Autres	19 502	20 609	11 323	13 976	(1 107)	(2 654)
COMPENSATION ACTIFS / PASSIFS	**(22 652)**	**(22 652)**	**(16 271)**	**(16 271)**	**0**	**0**
TOTAL IMPOSITION DIFFÉRÉE	**138 223**	**2 092**	**138 781**	**10 794**	**136 131**	**127 988**

Les compensations actif/passif sont réalisées au niveau de chaque entité.

15 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2023	31/12/2022
Créditeurs divers	179 355	136 817
Obligations locatives	17 960	21 222
Dettes sociales diverses	57 716	57 629
TOTAL PASSIFS DIVERS	**255 032**	**215 668**
Charges à payer	81 754	79 027
Produits constatés d'avance	4 954	3 962
Autres	111 258	92 964
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**197 967**	**175 952**
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**452 999**	**391 621**

Obligations locatives	≤ 1 an	>1 an et ≤3 ans	> 3 ans et ≤ 6 ans	> 6 ans et ≤ 9 ans	> 9 ans
Immobilier	8 054 386	2 983 019	3 333 322	38 034	-
Informatique					
Automobile	1 736 775	83 213	102 712		
Autres					

16 - PROVISIONS

	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Non cash	Autres	31/12/2023
Engagements sociaux: retraites	28 417	3 450	(859)	(842)	2 039	0	32 205
Engagements sociaux: médailles du travail	2 040	37	(8)	0	0	(189)	1 879
Risques légaux et fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour restructuration	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour frais et risque de procédure	13 777	1 968	0	0	0	(5 766)	9 979
Risques et charges divers [1]	82 366	22 583	(58 720)	0	0	5 595	51 825
TOTAL PROVISIONS	**126 600**	**28 038**	**(59 587)**	**(842)**	**2 039**	**(360)**	**95 888**

A noter que suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 13/09/2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel, une provision a été constituée à hauteur de 1.6M€.

17 – DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2023	31/12/2022
Titres subordonnés	200 000	200 000
Dettes rattachées	657	455
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	**200 657**	**200 455**

18 - CAPITAUX PROPRES

18. Composition du capital

Le capital social de Cofidis Group d'un montant de 31 794 118.3 euros est composé de 211 960 789 actions ordinaires entièrement libérées, de même rang et d'un nominal de 0,15 euro pour une action.

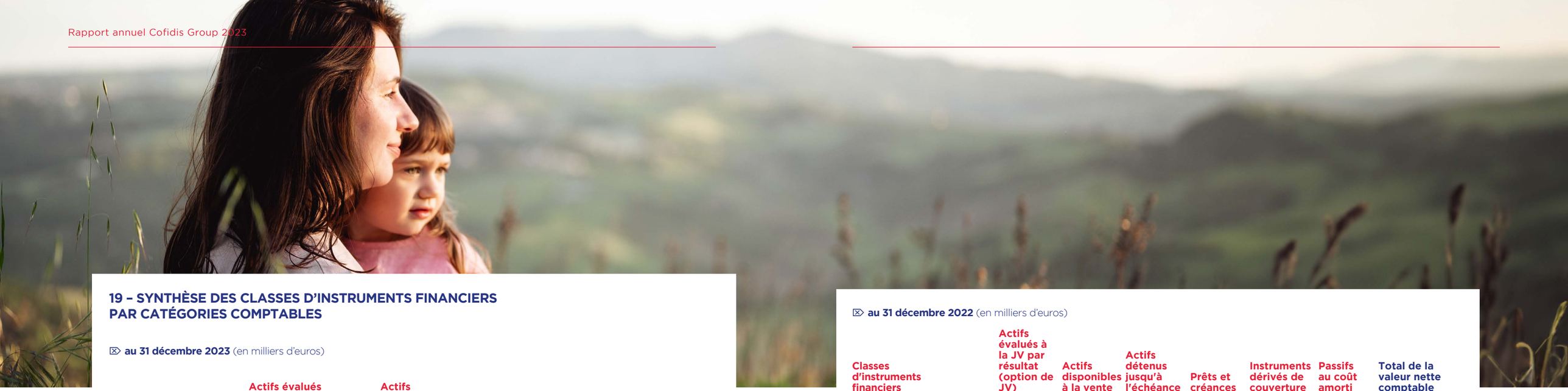

19 – SYNTHÈSE DES CLASSES D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIES COMPTABLES

au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

Classes d'instruments financiers	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Titres au coût amorti	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable
Instruments de dettes	336	1 647					**1 984**
Prêts et créances envers les établissements de crédit				1 069 116			**1 069 116**
Prêts envers la clientèle				17 582 749			**17 582 749**
Dérivés de couverture					150 917		**150 917**
Dérivés							**0**
Autres créances							**0**
ACTIFS FINANCIERS	**336**	**1 647**	**0**	**18 651 865**	**150 917**	**0**	**18 804 766**
Titres de créances négociables						50 000	**50 000**
Emprunts obligataires						0	**0**
Titrisation							**0**
Intérêts courus						68	**68**
Dettes envers les établissements de crédit						15 362 593	**15 362 593**
Autres dettes envers les établissements de crédit							**0**
Dettes envers la clientèle						1 070 679	**1 070 679**
Autres dettes envers la clientèle							**0**
Passifs subordonnés						200 657	**200 657**
Dérivés de couverture					60 774		**60 774**
Dérivés							**0**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**0**	**0**	**0**	**0**	**60 774**	**16 683 997**	**16 744 771**

au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

Classes d'instruments financiers	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable
Instruments de dettes	97	1 357					**1 454**
Prêts et créances envers les établissements de crédit				872 550			**872 550**
Prêts envers la clientèle				16 217 660			**16 217 660**
Dérivés de couverture					321 547		**321 547**
Dérivés							**0**
Autres créances							**0**
ACTIFS FINANCIERS	**97**	**1 357**	**0**	**17 090 209**	**321 547**	**0**	**17 413 211**
Titres de créances négociables						50 000	**50 000**
Emprunts obligataires						0	**0**
Titrisation							**0**
Intérêts courus						33	**33**
Dettes envers les établissements de crédit						14 065 907	**14 065 907**
Autres dettes envers les établissements de crédit							**0**
Dettes envers la clientèle						883 123	**883 123**
Autres dettes envers la clientèle							**0**
Passifs subordonnés						200 455	**200 455**
Dérivés de couverture					7 524		**7 524**
Dérivés							**0**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**0**	**0**	**0**	**0**	**7 524**	**15 199 518**	**15 207 042**

V. Notes sur le hors-bilan consolidé

1 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les concours que le groupe s'est engagé à consentir en faveur de ses clients, lorsque ceux-ci en feront la demande (dans le cadre d'ouverture de crédit permanent) s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 978 millions d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 000	10 000
Engagements en faveur de la clientèle	2 978 296	2 647 495
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'EC	0	0
Cautions, avals, autres garanties reçus d'EC	17 358	17 050
Garanties d'ordre de la clientèle	24 600	30 192
Garanties reçues de la clientèle	2 988 223	2 724 055

2 – INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Comptablement, toutes les opérations sont prises en compte dès leur conclusion, même si la période couverte est différée.

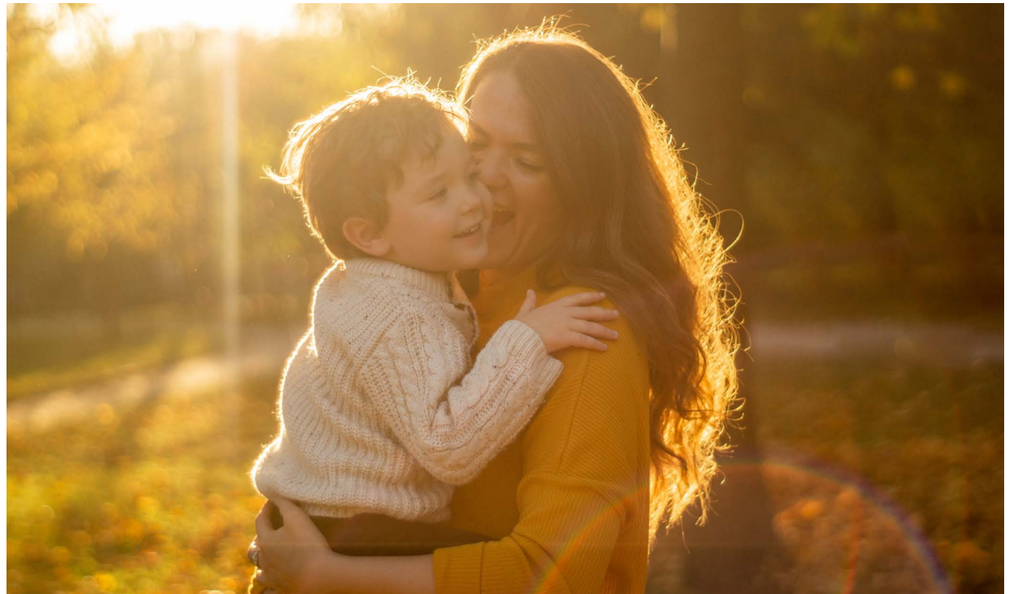

VI. Notes sur le compte de résultat consolidé

1 – PRODUIT NET BANCAIRE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'Intérêts sur les créances sur les établissements de crédit	39 427	4 668
Produits d'Intérêts sur les créances envers la clientèle	1 375 988	1 160 612
Produits d'Intérêts sur les dérivés de couverture	260 397	46 943
PRODUITS D'INTÉRÊTS ET ASSIMILÉ	**1 675 813**	**1 212 223**
Charges d'Intérêts sur les passifs sur les établissements de crédit	549 611	91 007
Charges d'Intérêts envers la clientèle	10 642	2 539
Charges d'Intérêts dettes rep par un titre et dettes subordonnées	12 502	4 386
Charges d'Intérêts sur les dérivés de couverture	95 772	46 202
Charges d'Intérêts sur opérations de location simple	239	238
CHARGES D'INTÉRÊTS ET ASSIMILÉ	**668 765**	**144 372**
Commissions (Produits)	419 549	388 576
Commissions (Charges)	52 748	57 450
GAINS OU PERTES NETS SUR COMMISSIONS	**366 801**	**331 125**
GAINS OU PERTES NETS SUR PORTEFEUILLES À LA JV PAR RÉSULTAT	**423**	**-539**
Produits des autres activités	8 172	1 561
Charges des autres activités	1 020	786
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIVITÉS	**7 152**	**776**
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 381 423**	**1 399 213**

2 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel [1]	338 448	319 972
Impôts et taxes	13 958	16 864
Autres charges d'exploitation	417 355	446 239
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**769 762**	**783 075**

(1) Les charges de personnel font l'objet d'un détail en note VIII « Avantages au personnel »

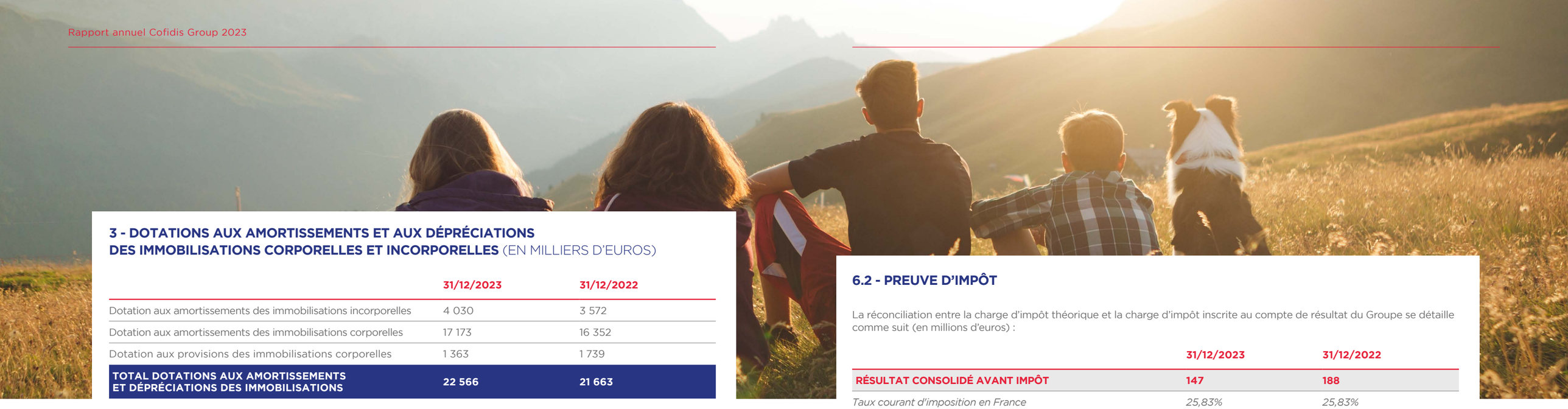

3 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 030	3 572
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	17 173	16 352
Dotation aux provisions des immobilisations corporelles	1 363	1 739
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS	**22 566**	**21 663**

4 - COÛT DU RISQUE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	147 955	16 553
Récupération sur créances amorties	(89 080)	(95 369)
Passages en perte	383 497	485 659
COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE	**442 372**	**406 843**

5 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur cessions d'immobilisations	98	97
Moins-values de cessions sur immobilisations	(148)	(182)
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**(50)**	**(86)**

6 – IMPÔTS (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 Charge d'impôt

	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt courant	42 233	63 106
Charge d'impôt différé	1 112	(5 255)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	**43 345**	**57 851**

6.2 - PREUVE D'IMPÔT

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt inscrite au compte de résultat du Groupe se détaille comme suit (en millions d'euros) :

	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT	**147**	**188**
Taux courant d'imposition en France	*25,83%*	*25,83%*
Impôt théorique au taux courant français	37,9	48,4
Effet des différences permanentes	5,5	5,2
Différences de taux d'imposition à l'étranger	5,3	5,9
Effet des actifs d'impôt non reconnus	-6,4	0,6
Changement de taux	1,3	
Autres	-0,2	-2,3
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	**43,3**	**57,8**
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	**29,55%**	**30,84%**

7 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros HT	Total honoraires	MAZARS	PwC	KPMG
Certification	1 265,65	624,8	592,8	48,05
Missions accessoires [1]	180,80	99,5	77,3	4
TOTAL	**1 446,45**	**724,30**	**670,10**	**52,05**
dont France certif.	524,85	247	229,8	48,05
dont France SACC	68,3	26,5	37,8	4
dont requis par les textes	68,3	26,5	37,8	4
dont autres	0			

[1] Les missions accessoires correspondent à des attestations et des procédures convenues

VII. Information sectorielle

1 – DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les différentes entités de Cofidis Group exercent leur activité sur un secteur d'activité unique : le crédit à la consommation auprès des particuliers. A ce titre, l'application d'IFRS 8 relative aux segments opérationnels conduit à présenter, comme pour l'exercice, la répartition par zones géographiques, qui constitue l'unique niveau d'information sectorielle.

La répartition géographique permet de faire ressortir 3 zones « France », « Europe du Sud » et « Belgique et Europe de l'Est ».

2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE : DONNÉES DU COMPTE DE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché et les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

	31/12/2023			
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe Centrale	TOTAL
Éléments de compte de résultat				
Produits d'intérêts	856 725	584 844	234 244	**1 675 813**
Charges d'intérêts	513 948	68 174	86 643	**668 765**
Produit net bancaire	662 513	543 957	174 953	**1 381 423**
Résultat d'exploitation	78 021	77 142	-8 439	**146 723**
Impôt sur les bénéfices	22 812	14 721	5 812	**43 345**

	31/12/2022			
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe Centrale	TOTAL
Éléments de compte de résultat				
Produits d'intérêts	595 091	447 619	169 513	**1 212 223**
Charges d'intérêts	91 283	24 197	28 892	**144 372**
Produit net bancaire	697 939	535 870	165 404	**1 399 213**
Résultat d'exploitation	98 741	90 542	-1 650	**187 632**
Impôt sur les bénéfices	26 430	26 729	4 692	**57 851**

3 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE : DONNÉES DE BILAN

	31/12/2023			
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe Centrale	TOTAL
Éléments bilantiels				
Prêts et créances sur la clientèle	9 254 189	6 084 143	2 244 416	**17 582 749**
Prêts et créances sur établissements bancaires	959 010	78 819	31 288	**1 069 117**
Total	**10 213 199**	**6 162 963**	**2 275 704**	**18 651 866**

	31/12/2022			
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe Centrale	TOTAL
Éléments bilantiels				
Prêts et créances sur la clientèle	8 529 008	5 788 695	1 899 957	**16 217 660**
Prêts et créances sur établissements bancaires	807 078	39 140	26 332	**872 550**
Total	**9 336 086**	**5 827 835**	**1 926 289**	**17 090 209**

VIII. Avantages au personnel

1 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	228 028	215 553
Charges sociales	79 376	73 815
Intéressement/participation	13 822	11 712
Autres	17 222	18 891
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	**338 448**	**319 972**

2 - EFFECTIF DE LA PÉRIODE

Les effectifs moyens et de clôture de l'exercice sont les suivants :

Effectif de clôture au 31 décembre 2023

	31/12/2023				31/12/2022
	Cadres	Agents	Employés	Total	Total
Femmes	822	894	2 036	3 752	3 714
Hommes	686	380	937	2 003	1 998
TOTAL EFFECTIF À LA CLÔTURE	**1 508**	**1 274**	**2 973**	**5 755**	**5 712**

Effectif moyen au 31 décembre 2023

	31/12/2023				31/12/2022
	Cadres	Agents	Employés	Total	Total
Femmes	817	631	2 279	3 727	3 688
Hommes	687	269	1 036	1 991	1 982
TOTAL EFFECTIF MOYEN	**1 504**	**900**	**3 314**	**5 718**	**5 670**

3 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Sont concernées par le régime à prestations l'ensemble des entités françaises et belges. Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans. Ces régimes à prestations définies concernent les indemnités de fin de carrière.

4 - AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Avantages du personnel qui ne sont pas dus et versés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ces avantages concernent les médailles du travail.

5 – HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ont été déterminées pour chaque pays.

Les taux utilisés pour l'estimation des obligations sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation ouverture	3,40%	1,00%
Taux d'actualisation clôture	3,19%	3,40%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,97%	2,73%

6 – RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

Les variations bilantielles de la provision pour retraites et engagements assimilés constatées sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Engagement	**31/12/2022**	**34 797**
Coût des services rendus de la période		1 885
Coût financier		1 163
Écarts actuariels		1 950
Paiement aux bénéficiaires		-128
Autres		-576
	31/12/2023	**39 090**

Actif du régime	**31/12/2022**	**6 380**
Écarts actuariels		-89
Rendement des actifs du régime		223
Cotisations au régime		421
Paiement aux bénéficiaires		-49
Autres		0
	31/12/2023	**6 886**

Provision	**31/12/2022**	**28 417**
Coût des services rendus de la période		1 885
Coût/Produits financier		939
Cotisations au régime		-421
Écarts actuariels		2 039
Paiement aux bénéficiaires		-79
Autres		-576
	31/12/2023	32 205

7 – COUVERTURE FINANCIÈRE DU RÉGIME

La couverture financière du régime peut s'analyser comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de dettes	5 959	5 121
Instruments de capitaux propres	459	358
Immobilier	466	832
Autres	2	70

8 - ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La couverture financière du régime peut s'analyser comme suit :

Taux d'actualisation + 0,5 %	36 702
Taux d'actualisation - 0,5 %	41 716

IX – Exposition aux risques et politique de couverture

Les risques encourus par Cofidis Group sont ceux d'un établissement de crédit offrant des crédits à la consommation de type renouvelables, amortissables et des cartes de crédit, en nom propre ou via ses réseaux de partenaires.

Les opérations de crédit sont réalisées en direct via des centres de relation client ou des sites internet ainsi que par l'intermédiaire de partenariats. Des cartes bancaires et privatives sont mises à disposition des clients. Les dispositifs de contrôle interne en place se sont progressivement adaptés pour apporter des solutions satisfaisantes à la maîtrise de ces nouveaux risques encourus.

1 - RISQUE DE CRÉDIT

1.1 - Généralités sur les risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la société. Pour Cofidis Group, l'essentiel du risque de crédit concerne les prêts accordés à des personnes physiques et ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

1.2 - Modalités de gestion du risque crédit

Les moyens mis en œuvre pour maîtriser le risque crédit client reposent notamment sur des ressources dédiées :

- aux études de risque et au pilotage des scores et règles d'acceptation,
- aux équipes opérationnelles en charge de l'acceptation et de la chaîne de traitement des impayés,
- au contrôle de gestion risque pour en assurer suivi et pilotage, et lui adosser un provisionnement adéquat.

Le dispositif de maîtrise de ce risque repose sur plusieurs outils permettant des actions préventives, correctives et stratégiques.

Le système prévisionnel repose sur :

- un système de score et de règles d'acceptation qui permet d'anticiper les comportements clients et de préserver la rentabilité future des opérations,
- le budget-plan à 3 ans, établi à la fin du troisième trimestre qui permet d'établir les objectifs stratégiques. Ce budget fait l'objet de deux extrapolations annuelles.

Cofidis Group a mis en place un système de gestion curatif en aval de cette gestion préventive du risque de crédit et a ainsi développé des chaînes de recouvrement dont l'organisation varie selon la maturité et les pratiques du marché. Ces chaînes peuvent comporter les phases et particularités suivantes : pré-recouvrement, recouvrement amiable, précontentieux, surendettement, recouvrement judiciaire. À l'issue des démarches de recouvrement menées en interne, les créances contentieuses peuvent être confiées à un prestataire externe pour gestion, ou être cédées.

La Revue Risque est réalisée mensuellement et permet de suivre l'évolution du risque client de chaque entité selon de multiples critères : indicateurs de risque précoce et plus long terme, par produit et par génération d'ouverture ; indicateurs de performance au recouvrement par strate d'impayé. Les informations collectées dans ce tableau de bord servent au suivi et à l'analyse du coût du risque, et permettent la mise en œuvre d'actions correctrices. Une synthèse est présentée en Comité des Risques Groupes.

Un reporting appelé « Tableau de bord Crédit » informe chaque mois sur le coût du risque ainsi que son poids sur l'encours total au mois le mois. Il est réalisé par le service Contrôle de Gestion, et est diffusé aux membres du comité exécutif, aux directeurs généraux, ainsi qu'aux directeurs et chefs de service concernés.

Le système de provisionnement repose sur la définition et l'utilisation statistique de taux moyens de passage d'une catégorie d'encours impayés à une autre d'un mois à l'autre. Le calcul se base pour chaque catégorie sur l'observation statistique de l'évolution des encours impayés et des pertes réelles ou probables, pour chacun des produits.

Les systèmes de score, les règles d'acceptation et de recouvrement, ainsi que les systèmes de provisions se doivent d'être évolutifs et font l'objet de révisions ponctuelles. Ils permettent de s'assurer du fait que toutes les catégories d'encours, les évolutions du processus, les changements comportementaux ou réglementaires sont pris en compte dans le système. De la même manière, une refonte de méthode de provisionnement consiste à adapter les taux de provisionnement par catégorie d'encours aux nécessités environnementales (marchés, clients, régulateurs).

L'exposition maximale au risque de crédit supportée par le groupe au 31 décembre 2023 se détaille comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2023	31/12/2022
Actifs financiers désignés à la Juste Valeur par résultat	336	97
Instruments financiers dérivés de couverture actif	150 917	321 547
Titres au coût amorti	1 647	1 357
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 069 116	872 550
Prêts et créances envers la clientèle	17 582 749	16 217 660
Autres créances	334 864	288 153
Engagements fermes de prêts	2 978 296	2 647 495
TOTAL	**22 117 926**	**20 348 859**

Analyse des actifs en souffrance :

Un actif financier est considéré comme en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Conformément à la norme IFRS 9 entrée en vigueur au 1er janvier 2018, la base provisionnable s'étend à l'intégralité de l'encours, réparti selon les 3 phases évoquées précédemment (Cf. § note2).

2 - RISQUE DE CONTREPARTIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Cofidis Group est exposée à un risque de contrepartie dans le cadre de la gestion des flux. Les contreparties bancaires sont régulièrement évaluées par le Groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE. Cette évaluation se traduit par un classement selon différents statuts ainsi qu'une procédure associée qui peut conduire à la clôture de compte.

Il est à noter que les flux des sociétés françaises sont centralisés sur des comptes ouverts auprès du Groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE et que les excédents de liquidité des entités à l'étranger sont prioritairement centralisés ou sur des comptes du Groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE en France ou sur des comptes de sociétés liées à l'étranger.

Par ailleurs, les opérations de couverture de taux sont traitées avec le Groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE.

Les éventuelles nouvelles contreparties bancaires doivent être autorisées par le Groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE.

3 - RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL, DE LIQUIDITÉ ET DE CHANGE

La Direction Trésorerie de Cofidis Group assure la gestion des risques de liquidité et de taux de l'ensemble du périmètre de Cofidis Group.

3.1 – Risque de taux d'intérêt

3.1.1 – Stratégie d'intervention

Le risque de taux porte :

- sur les crédits clients à taux fixe pour lesquels la Trésorerie Centrale assure une couverture des encours en respectant les seuils d'alerte et limites fixées par la Direction ALM du CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE,
- sur les crédits à taux révisable pour lesquels la politique de couverture a pour but de limiter l'exposition des entités du groupe Cofidis Group à d'éventuelles hausses ou baisses de taux et leur répercussion dans un délai plus ou moins long sur les taux de la clientèle.

La stratégie de gestion du risque de taux consiste à couvrir une part significative des encours afin de ne pas subir de pincements de marges à court et moyen terme.

3.1.2 – Instruments et pratiques

Les instruments de gré à gré utilisés, négociés avec la BFCM et le CIC, sont fermes ou optionnels : swaps de taux, caps, floors et collars.

L'essentiel du refinancement est à taux variable essentiellement basé sur l'Euribor et à taux variable basé sur l'Eonia.

3.2 – Risque de liquidité

Cofidis Group en tant qu'établissement de crédit est structurellement emprunteur. La BFCM, qui est l'intervenant majeur sur les marchés de capitaux pour le CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE, prend en charge les besoins de financement d'exploitation des sociétés du Groupe Cofidis Group, permettant au Groupe de disposer de toute la liquidité nécessaire pour son activité.

Par son activité bancaire, Monabanq collecte des dépôts et de l'épargne auprès de ses clients, susceptibles de générer des excédents de liquidité. Un recyclage de ces liquidités peut être effectué en priorité au sein de Cofidis Group, ou à défaut auprès de la BFCM ; le recyclage de l'épargne contribue au refinancement des entités de Cofidis Group.

Outre la gestion quotidienne des besoins de liquidité, la Direction Trésorerie de Cofidis Group valide les besoins futurs en fonction des encours prévisionnels des produits renouvelables et amortissables et des besoins exprimés par les entités du Groupe pour le refinancement de leurs activités.

Cofidis Group n'est pas exposé aux risques de liquidité, car l'ensemble des besoins pour soutenir son activité est garanti par la Trésorerie de la BFCM.

L'échéancier de remboursement des dettes au 31 décembre 2023 se détaille comme suit (en millions d'euros) :

	31/12/2023	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2022
Emprunts obligataires	0	-	-	-	-	0
Titres subordonnés	201	1	-	200	-	200
TCN	50	50	-	-	-	50
Lignes court moyen terme	15 339	5 993	3 255	5 601	490	14 046
Comptes ordinaires à vue	12	12	-	-	-	15
TOTAL DETTES	**15 602**	**6 055**	**3 255**	**5 801**	**490**	**14 311**

3.3 - Risque de change

La politique du Groupe intègre la gestion du risque de change.

Les entités empruntent en devises, éventuellement en euros convertis en devises, sans risque de change sur le capital emprunté auprès de la BFCM ou via Cofidis SA.

Les achats en devises sont limités aux charges d'exploitation courante. Les positions en devises sont suivies et sont dénouées rapidement.

4 – CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Chaque fin de mois, un tableau de bord de suivi, couvrant les risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie est établi par chaque entité.

Il permet d'exercer un contrôle formel sur la conformité des opérations traitées au cours du mois écoulé par rapport aux orientations initialement fixées.

Cofidis Group est assujetti à des limites et/ou seuils d'alerte définis en lien avec les limites globales s'appliquant au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Sur base des événements du mois précédent, des besoins exprimés par les entités de Cofidis Group, et dans le cadre de sa réunion mensuelle, le Comité de Trésorerie Groupe revoit les programmes de liquidité et définit les besoins de couverture de chaque entité (marge de manœuvre en termes de volume et de durée, selon les conditions de marché et leurs évolutions) de façon à maintenir les indicateurs de risque dans les limites et seuils d'alerte fixés et / ou pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité de Suivi ALM du Crédit Mutuel Alliance. Ce comité est composé des membres de la Direction Trésorerie, de son directeur, du directeur financier de Cofidis Group et trimestriellement, du Directeur ALM Groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le compte-rendu des décisions du Comité de Trésorerie est communiqué à la Direction des Risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à la Direction ALM de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et au Président du Directoire du groupe Cofidis Group.

Les indicateurs de gestion des risques de liquidité et de taux sont communiqués et présentés trimestriellement au COMEX/Comité des Risques de Cofidis Group, et semestriellement au Comité de Suivi des Risques et d'Audit et au Conseil de Surveillance ; par ailleurs, ils sont également communiqués trimestriellement au Comité Technique ALM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Nos **implantations**

Cofidis Group/SynerGIE

Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.cofidis-group.com

Cofidis France

Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.cofidis.fr

Cofidis Portugal

Edifício Natura Towers,
Rua Frederico George, Nº37
1649-070 Lisboa
www.cofidis.pt

Cofidis Italie

Via Giovanni Antonio Amadeo 59
20 134 MILANO
www.cofidis.it

Cofidis Pologne

ul. Domaniewska 39 A
02-672 WARSZAWA
www.cofidis.pl

Cofidis République Tchèque

Bucharova 1423/6 158 00 PRAHA 5
www.cofidis.cz

Cofidis Hongrie

1133 BUDAPEST Váci út 96-98
www.cofidis.hu

Cofidis Espagne

Pl. de la pau s/n
Edi cio1 WTC Almeda Park 1
08 940 Cornellà de Llobregat
BARCELONA
www.cofidis.es

Cofidis Slovaquie

Landererova 12
811 09 Bratislava
www.cofidis.sk

Cofidis Belgique

Chaussée de Lille 422a
7501 ORCQ
www.cofidis.be

Monabanq

Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.monabanq.com

Creatis

Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.creatis.fr

Cofidis Compétition

ZAC de Ravennes les Francs
6 avenue Poincaré
59910 BONDUES
www.equipe-cofidis.com

Édité par Cofidis Group.
Directrice de publication : Katia Caniot
Comité de rédaction : Cécile Lechere et Oanh Nguyen
Conception/rédaction : Calligarde
Direction artistique : Justine Torres - www.justinetorres.com
Crédit Photos : Freepik & Istock
Impression : PrintForum

Papier recyclé

Cofidis Group
Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.cofidis-group.com

Nous suivre sur Linkedin
www.linkedin.com/company/cofidis-group